Roi Morvan Communauté

SOMMAIRE COMPTES-RENDUS 2016

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2016	**01_CR_CC_02022016**
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2016	**02_CR_CC_30032016**
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2016	**03_CR_CC_26052016**
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016	**04_CR_CC_30062016**
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2016	**05_CR_CC_11072016**
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2016	**06_CR_CC_20092016**
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 OCTOBRE 2016	**07_CR_CC_06102016**
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016	**08_CR_CC_17112016**
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 DECEMBRE 2016	**09_CR_CC_08122016**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FEVRIER 2016

Etaient présents :
Délégués titulaires :
Mesdames et Messieurs : Marie-Josée CARLAC, Catherine CERLAND, Renée COURTEL, François COUSIN, Christophe COZIC, Christian DERRIEN, Christine DROUAL, Maryse FLEGEO, Maryannick GUIGUEN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, André JAFFRE, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Daniel LE BARS, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Delphine LE GAL, Michel LE GALLO, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Hélène LE NY, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Yvette LENA, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Pierre POULIQUEN, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Claude SAINDRENAN, Jean-Jacques TROMILIN, Fanny VOISIN.

Délégués suppléants :

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs : Gilles BOLZER, Maryse DAFFOS, Dominique LE NINIVEN, François MENARD, Alain PERRON.

Pouvoirs :
Maryse DAFFOS à Jean-Luc GUILLOUX, Dominique LE NINIVEN à Catherine CERLAND.

Finances – Orientations 2016

En introduction, Michel MORVANT souhaite rappeler les problématiques auxquelles Roi Morvan Communauté est confrontée, comme de nombreuses autres collectivités.
Tout d'abord, les effets des baisses des dotations se conjuguent avec la mise en place de nouveaux services ou la prise de nouvelles compétences qui génèrent des dépenses supplémentaires : service ADS, ALSH de GOURIN suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, transports souples à la demande, (...). Il rappelle aussi que le Département a baissé ses subventions, ce qui impacte, notamment, la Base Nautique et le Programme d'Amélioration de l'Habitat (PAH). Le nouveau mode de fonctionnement de Pôle emploi et le déménagement de la mission locale à CARHAIX impliquent le transfert d'une partie des leurs missions vers le Point Accueil Emploi/Point Information Jeunesse (PAE/PIJ). L'Espace Autonomie Sénior est un service utile mais il coûte 50 000 €.
Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que de nouvelles dépenses sont à programmer :

- la mise en place d'un Conseil de Développement,
- la compétence Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)*,
  ** Une taxe, plafonnée à 40 euros par habitant, peut être instaurée pour faire face à cette dépense.)*
- la mise en œuvre des contrôles périodiques du SPANC,
- la mise en œuvre du programme Bretagne Très Haut Débit dont l'objectif est d'amener le très haut débit à travers la fibre optique à 100% des foyers bretons à l'horizon 2030.

RMCOM se projette sur 5 ans avec des incertitudes. L'objectif est de laisser une situation saine en 2020. Il faut pouvoir maintenir la qualité des services rendus à la population, tout en continuant à investir. Une enveloppe annuelle de 800 000 € pourrait être consacrée à l'investissement. La somme de 445 000 € est destinée au programme Bretagne Très Haut Débit qui est incontournable pour préserver l'attractivité du territoire. Le solde pourra être

13, rue J. Rodallec
BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. : 02 97 23 36 90
Fax : 02 97 23 42 46
roimorvancommunaute.com

utilisé pour des investissements en maîtrise d'ouvrage directe, pour des fonds de concours ou pour rembourser un nouvel emprunt.
A ce jour, 4 leviers ont été identifiés pour essayer de rééquilibrer notre budget de fonctionnement sans augmenter les impôts :

- diminuer les dépenses de fonctionnement de 300 000 € en 2016. Cet effort ne sera pas reconduit car la section de fonctionnement sera équilibrée par l'utilisation des réserves,
- prélever annuellement 300 000 € dans les réserves,
- attribuer l'augmentation du FPIC à la communauté de communes, les communes conservant le montant attribué en 2015 (répartition dérogatoire libre),
- ne pas amortir le Centre Aquatique.

Ces objectifs ayant été définis, il conviendra de suivre l'évolution des budgets afin de corriger les évolutions qui contribueraient à accentuer le déséquilibre de la section de fonctionnement.
Par ailleurs, Michel MORVANT rappelle que l'action de Roi Morvan Communauté est axée sur 4 priorités essentielles :

- conforter l'économie et l'emploi,
- favoriser l'attractivité du territoire et renforcer les services à la population,
- renforcer la cohésion sociale et la solidarité,
- préserver l'environnement.

Ces thèmes s'inscrivent aussi dans les priorités définies au niveau du Pays, de l'Etat, de l'Europe, de la Région.

- Jean Charles LOHE indique que le Bureau a été réuni à 2 reprises et que la question du FPIC a été évoquée lors du 1er mais pas lors du 2ème. Il pensait que le FPIC était une variable d'ajustement qui ne serait actionnée que si la recherche d'économies était insuffisante. Il rappelle que si le FPIC augmente c'est aussi pour compenser la baisse des dotations des communes.

- Michel MORVANT précise que le FPIC a bien été abordé lors de cette réunion. Ce que confirme Marie-José CARLAC.

-

- Avant de passer la parole à Hervé LE FLOC'H, puis aux présidents des commissions, Michel MORVANT précise que la présentation des orientations budgétaires diffère de celle des années précédentes car l'année 2016 est une année charnière.

-

- Hervé LE FLOC'H présente des éléments destinés à préparer le DOB 2016.

  A l'issue de cette présentation, Hervé LE FLOC'H précise que la réflexion prospective doit se poursuivre avec le cabinet BST et que le suivi de l'exécution du budget sera plus poussé avec des points d'étape au 30 juin et au 30 septembre.

- Renée COURTEL, pour la commission «Ressources humaines», indique que cette dernière sera attentive à l'évolution de la masse salariale, aux besoins en personnel et en formations, à l'évolution des carrières et au travail du CHSCT. Une réflexion a été menée sur le régime indemnitaire des agents statutaires et il a été proposé d'échelonner sur 5 ans le versement du régime indemnitaire. Ainsi, tout agent intégré ou recruté en qualité d'agent statutaire ne percevrait plus 100 % du régime indemnitaire dès sa nomination, il le toucherait au bout de la 5ème année.
  Michel MORVANT ajoute qu'une information récente fait état d'une revalorisation du point d'indice pour 2016.

- Louis-Marc RIVOAL, pour la commission « Affaires Economiques, Infrastructures, Numérique», signale que le fonctionnement de la Base Nautique et du Centre Aquatique sera rationnalisé. A la Base Nautique, la diminution des ressources en personnel limitera fortement les possibilités d'accueil des scolaires. Il faut toutefois continuer à promouvoir l'équipement et attirer des personnes extérieures car peu de territoires disposent d'une telle structure. Au Centre Aquatique, le fonctionnement avec 2 MNS en surveillance sera privilégié. Michel MORVANT précise aussi que le nombre de vidanges obligatoires passerait de 2 à 1 par an. Concernant le Programme d'Amélioration de l'Habitat (PAH), l'option retenue est de ne plus abonder les aides de l'ANAH. Le Télécentre fera l'objet d'une promotion, notamment lors de la journée du 29 février 2016. Les travaux de la ZA de Bouthiry seront réalisés, les études concernant les ZA de LOCMALO et de GUISCRIFF seront lancées. Les études et les travaux de la desserte nord de l'hôpital de GUEMENE/SCORFF seront réalisés en fonction du calendrier des travaux de l'hôpital. Les animations commerciales seront reconduites. La fibre optique sera déployée sur la commune de GOURIN.
  Yvette LENA demande si la communauté de communes respecte la réglementation avec 2 MNS en surveillance à la piscine. Il lui est répondu que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) préconise la présence de 3 MNS afin d'assurer une surveillance constante des bassins. Le 3ème MNS a seulement vocation à remplacer ses collègues qui pourraient s'absenter de leur poste pour diverses raisons et ainsi respecter la notion de «constance». De même, la présence de 2 MNS qui ne quittent à aucun moment leur poste pendant l'ouverture au public permet de respecter la réglementation en vigueur. Les piscines voisines qui ont été interrogées sur ce sujet indiquent que, pour des équipements similaires au nôtre, la surveillance est assurée par 2 MNS.
  René LE MOULLEC revient sur l'accès à l'hôpital de GUEMENE/SCORFF pour préciser que les travaux devront être réalisés cette année car la construction de l'établissement est prévue en 2017.

- Maryannick GUIGUEN, pour la commission « Agriculture », propose de reconduire l'aide aux jeunes agriculteurs. Les montants affectés à cette dernière diminuent car les candidats à l'installation sont de moins en moins nombreux, compte tenu d'un contexte difficile. De même, il est proposé de reconduire la subvention de 4 000 € accordée à l'association Initiatives de Développement Agricole (IdéA) qui apporte un soutien important aux agriculteurs. La commission souhaite aussi continuer à financer le transport des élèves qui participent à l'opération de communication «la ferme Idéhalle». Une subvention de 5 700 € a été attribuée à une étude sur la faisabilité de la valorisation du biométhane réalisée par

IdéA. Concernant la lutte contre le frelon asiatique, la participation de la collectivité s'élève à au moins 5 000 € pour 2015. Il est rappelé que RMCom prend en charge 50 % du coût de la destruction des nids. Ce dispositif doit-il être reconduit en 2016 ? Comment se positionneront les communes ? Un courrier a été adressé à la Région pour savoir si elle se substituera au Département qui a suspendu l'octroi de ses aides.

- Christian DERRIEN fait savoir que le budget du service « Enfance, jeunesse » pourrait-être réduit en 2016 grâce à une optimisation du travail d'équipe. Ainsi une nouvelle organisation est expérimentée : des référents de secteurs seront désignés. Ils piloteront l'ensemble des actions enfance/jeunesse de ces secteurs afin de réduire l'emploi de vacataires pour les ALSH. Ils seront aussi plus polyvalents. Au final, les charges de personnel pourraient être moins élevées grâce à cette organisation. L'objectif est aussi de voir baisser les coûts des actions menées : Week-ends, pass'14/17 et recrutement. Pour pouvoir aboutir à une telle gestion des contrats de travail saisonniers, la prévisibilité est un levier essentiel. En effet, les besoins doivent être connus. Il est primordial que les inscriptions soient anticipées et clôturées préalablement, soit 15 jours avant pour les petites vacances et 1 mois avant pour les grandes vacances, ce qui nous permettra de ne pas être en tension à certaines périodes et en effectif trop nombreux à d'autres. Nous devons anticiper les besoins pour anticiper les ressources.
  Le fonctionnement des 3 micro-crèches est rationnalisé. Le «grand rendez-vous des parents et des petits» est reconduit, compte tenu de son succès.
  Les budgets des 3 multi-accueils de GOURIN, GUEMENE/SCORFF et PLOERDUT ont fait l'objet d'une réflexion. Ils sont gérés par les communes et RMCom prend en charge 50% du reste à charge via un fonds de concours. L'idée serait de moduler la participation de RMCom en impliquant davantage la structure gestionnaire ou les communes qui utilisent le service.
  Enfin, il faut signaler l'augmentation de l'aide versée par le Conseil Départemental pour la gestion du service de transports scolaires, elle passe de 15 à 20 € par élève ½ pensionnaire.
  René COURTEL ajoute qu'il sera important de bien communiquer avec les familles pour leur expliquer ces évolutions car les décisions qui ont été prises peuvent être ressenties comme une diminution du service rendu.
  Jean-Luc GUILLOUX souhaite préciser que si le fonds de concours de RMCom baissait de 10%, soit 5 000 € pour sa commune, qui elle-même doit réduire ses dépenses, il pourrait être amené à demander un tarif différent aux familles non domiciliées sur sa commune, ce qui ne lui paraît pas judicieux en terme de politique de l'enfance.
  Michel MORVANT précise que ces structures dont la maîtrise d'ouvrage a été exercée par les communes concernées accueillent une proportion importante d'enfants des communes extérieures.
  Christian DERRIEN et Michel MORVANT estiment aussi que cette question nécessite un examen plus approfondi. Michel MORVANT demande que le budget de ces structures soit étudié pour, éventuellement, être rationnalisé.

- André LE CORRE indique que les économies qui pourraient être générées par le service « Environnement déchets ».reposent sur des perspectives tarifaires plutôt favorables pour l'achat de carburant, le gain espéré étant de 22 000 €. Toutefois, la collectivité n'a aucune prise sur les prix qui pourraient augmenter en 2016, alors qu'ils se sont situés à un niveau plutôt bas en 2015. Il rappelle que l'année 2015 a été particulièrement favorable : carburant

en baisse, l'entretien des véhicules moins important, baisse des tarifs et des tonnages pour le SITTOM-MI. Il ne faut donc pas prendre 2015 comme référence. D'ailleurs, des actions ont déjà été menées pour contenir les dépenses de fonctionnement notamment par la rationalisation des journées des agents.
André LE CORRE fait également savoir qu'il estime que les arbitrages qui sont rendus se font au détriment des communes. Le gel du FPIC, comme le gel ou la diminution des subventions aux associations ou aux communes, génèrent de nouvelles charges alors que les dotations baissent. C'est une «double peine». Il tient à préciser que la commune de LE FAOUËT pourrait elle aussi revoir les modalités de facturation des services communaux. De plus, sa commune risque de perdre de la dotation de solidarité rurale fraction « bourg-centre », perçue au titre de chef-lieu de canton, soit une somme de 130 000 €. Il faut donc faire attention aux arbitrages rendus.
Les membres de la commission « Environnement, déchets » s'interrogent sur les investissements de 2016 à 2021. La TEOM génère un excédent de fonctionnement qui pourrait financer les investissements du service. Ces investissements pourraient, eux-mêmes, permettre de faire des économies de fonctionnement et de rendre aux usagers un service correspondant à la taxe payée. Or, les orientations budgétaires ne prévoient pas de plan pluriannuel d'investissement qui permettrait d'avoir plus de visibilité sur le projet du territoire. Qu'en est-il des propositions faites à l'issue des études réalisées l'année dernière ? Aujourd'hui, l'enveloppe annuelle de 800 000 €, largement entamée par le programme Bretagne Très Haut Débit, ne permet pas de programmer d'investissements pour le service environnement déchets.
Michel MORVANT répond que l'effort budgétaire est aussi porté par RMCom. Si les dépenses de fonctionnement de la structure doivent baisser de 300 000 €, il faut essayer de conserver un niveau de services satisfaisant. Ainsi, le nouveau service ADS n'est pas facturé aux communes, contrairement à ce qui se fait souvent ailleurs. Par ailleurs, il paraît difficile d'exclure le Très Haut Débit des investissements car l'avenir du territoire en dépend. Pour pouvoir dégager plus de marges de manœuvre, il faudrait actionner d'autres leviers comme l'augmentation de la pression fiscale, ce qui ne semble pas être à l'ordre du jour. Les options proposées ne sont pas complètement satisfaisantes mais elles sont équilibrées. Concernant le Plan Pluriannuel d'Investissement, un certain nombre de demandes de subventions ont été déposées au Pays dans le cadre du CPER, elles en constituent l'ébauche. En tout état de cause, des investissements seront réalisés au service « Environnement déchets ».

- Ange LE LAN prend la parole pour évoquer les travaux de la commission « Environnement, eau». Pour 2016, sont prévus :
  - CTMA : travaux de renaturation, plantation de berges, ouvrages de franchissement ;
  - Détermination des modalités d'organisation du contrôle de bon fonctionnement du SPANC : beaucoup de questions sont à traiter dont celle de savoir si les contrôles seront faits en régie ou pas ;
  - SMEIL : le suivi habituel avec l'arrivée de dossiers importants comme le programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) entre 2016 et 2021 (40 000 € de surcoût), la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) qui sera organisée à l'échelle du bassin versant avec une réduction du nombre de structures présentes ;

- PCAET : les EPCI de plus de 20 000 habitants devront adopter un PCAET avant le 31/12/2018.

- Jean-Luc GUILLOUX rappelle que le tourisme c'est de l'économie. Dans le Morbihan, il génère 1 milliard d'€ de consommation, 13 000 emplois salariés (900 sur le COB). La commission souhaite maintenir et développer les équipements communautaires, les faire vivre (scénographies de la Gare de GUISCRIFF et de la Maison de la chauve souris). Concernant les subventions aux associations, la commission a atteint l'objectif fixé.
  Yvette LENA demande si le musée de LE FAOUËT est concerné par les travaux de la commission. Jean-Luc GUILLOUX lui indique que les subventions du musée ont été examinées par la commission tourisme comme celles de toutes les autres structures. Yvette LENA souhaiterait que les critères d'octroi des subventions soient mieux connus de tous. Michel MORVANT lui indique que la commission tourisme culture y travaille mais que le sujet est délicat et qu'il y a une part de subjectivité. Il rappelle que le musée a été pris en compte en 2015 et qu'il le sera encore.

- Jean-Jacques TROMILIN indique que la commission « Affaires sociales, transport» s'est livrée au même exercice que les autres. Pour les budgets relatifs aux chantiers d'insertion, aucune marge n'a été dégagée. Concernant les modalités d'intervention de PONDI CLIC, la feuille de route de la commission était d'obtenir une diminution de la participation de RMCom de 15 000 €. Une réflexion était déjà en cours sur l'ensemble du département (5 espaces autonomie séniors). Michel MORVANT et Jean-Jacques TROMILIN ont reçu la présidente et le directeur de l'association pour évoquer ce sujet. L'objectif serait que les structures se recentrent sur leur mission d'information et limitent les activités annexes comme la prévention routière. La discussion a laissé entrevoir la possibilité de diminuer de 10 000 € notre participation. D'autres collectivités ont entamé la même démarche. Il faut attendre pour savoir si cette proposition peut être concrétisée car nous nous sommes engagés par une convention à financer ce service.
  Le transport souple à la demande qui répond à un vrai besoin sur le territoire et qui contribue au maintien à domicile sera reconduit.
  Concernant la mission locale COB, nous devrions avoir plus de renseignements dans les semaines à venir, dès que les limites de son territoire seront définies.
  Un partenariat doit être mis en place avec Pôle Emploi. Celui de CARHAIX s'est mis en relation avec une partie des communes de l'ancien canton de GOURIN et celui de LORIENT a contacté le secteur de LE FAOUËT. Le territoire de Roi Morvan Communauté dépend de 4 antennes Pôle Emploi. Là encore, de nouvelles missions sont transférées à l'intercommunalité puisque dorénavant les chômeurs seront reçus à Pôle Emploi sur rendez-vous. Au préalable, dès lors que nous aurons signé la convention, ils seront préinscrits et, pour ceux qui ne savent pas le faire eux-mêmes, inscrits par le PAE. Avant de signer la convention, il faut avoir conscience qu'il n'y a pas de transfert de moyens pour compenser cette nouvelle charge. De même, il convient de se poser la question de nos compétences : l'emploi relève-t-il des intercommunalités ? Quid de l'information jeunesse ? Ces questions seront à traiter lors des prochaines commissions.

- A l'issue des interventions des présidents des commissions, René LE MOULLEC intervient pour indiquer que certains élus se sont réunis pour faire le point sur la situation. Le principe

de diminution des dépenses n'est pas remis en cause car chacun est amené à faire de même dans sa propre commune. Si les baisses de dotations de l'Etat sont évoquées, il ne faut pas oublier que le Département du Morbihan a supprimé de nombreuses aides. Il rappelle que la méthode mise en œuvre ne le satisfait pas car il aurait souhaité qu'un débat sur les priorités de RMCom soit mené. De même, la perte des dotations de 699 000 € (voire 900 000 € avec les indemnités compensatoires) est étalée sur 4 ans. Entre les économies proposées et le prélèvement sur le FPIC, RMCom doit faire un effort de 900 000 € sur 1 an. Les priorités mentionnées n'ont pas été débattues en Bureau ou en Conseil Communautaire. Il note, par ailleurs, que les commissions « Tourisme, culture » et « Enfance, jeunesse, affaires scolaires, transport scolaire» cumulent 50 % des économies proposées alors que ces services devraient être prioritaires sur un territoire qui peine à rester attractif pour ses jeunes et sa population. Ensuite, il donne lecture d'un courrier de PONDI CLIC qui l'informe des conséquences de la demande de RMCom. Bien que le service rendu réponde à un vrai besoin de la partie de la population la plus fragilisée du territoire, la diminution de la participation de RMCom impliquera la diminution voire la suppression des permanences. Il aurait fallu en discuter pour évaluer les conséquences. Il souligne aussi que parmi les économies proposées, il y en a des vraies et des fausses. Ainsi, pour le service ordures ménagères, la maîtrise des coûts du carburant reste hypothétique. En économie, le renoncement à une action qui n'était pas réalisée ne permet pas d'aboutir à une baisse de dépenses. En revanche, la diminution des subventions ou des participations génère une réelle économie mais la dépense non réalisée au niveau de RMCom se reporte sur les communes. René LE MOULLEC estime lui aussi qu'il s'agit d'une «double peine» pour les entités communales. Il rappelle aussi que le mécanisme du FPIC avait vocation à compenser la baisse des dotations de l'Etat et que, dans un souci de péréquation, il devait aider les communes les plus pauvres. Si le FPIC des communes est gelé à son niveau de 2015, les communes les plus pauvres seront asphyxiées. Leurs recettes n'augmenteront plus mais elles seront de plus en plus sollicitées pour compenser les désengagements d'autres structures.

Il demande si, dans la mesure où le niveau d'endettement de RMCom est très faible, il ne serait pas judicieux d'emprunter. Ainsi, en passant d'un endettement de 142 €/habitant à 166 €/habitant (endettement observé au niveau national), sur 3 ans, nous pourrions combler le déficit. Concernant la modulation du régime indemnitaire des nouveaux agents recrutés à RMCOM, il estime que cette disposition revient à créer deux catégories de personnels qui ne seraient pas traitées de manière égale. Enfin, il souhaite réitérer une position personnelle. S'il ne remet pas en cause le travail des élus, il estime que, dès lors que des efforts sont demandés à la population, notamment la plus fragile du territoire, et au personnel, il faut se pencher sur les indemnités des élus. Ainsi, si ces dernières étaient divisées par 2, sur 4 ans, la communauté de communes économiserait 300 000 €.

Michel MORVANT rappelle que les indemnités des élus ont baissé de manière significative lors des dernières élections compte tenu des nouvelles règles qui étaient applicables. Les élus ont donc déjà fait les efforts nécessaires. De plus, il s'est déplacé 32 fois à GUEMENE/SCORFF pour gérer l'affaire de l'hôpital. Louis-Marc RIVOAL s'est déplacé encore plus souvent. Ce n'est pas aux élus de supporter des efforts imposés au niveau national, d'autant plus qu'il y a un réel travail derrière. Louis-Marc RIVOAL indique que ses indemnités couvrent à peine les divers frais qu'il engage pour ses fonctions de vice-président.

René LE MOULLEC estime que ces considérations ne doivent pas être prises en compte.
Michel MORVANT demande si quelqu'un souhaite diminuer ses indemnités.
Il indique aussi que les suppressions des aides départementales n'ont pas été passées sous silence car elles ont été évoquées pour la base nautique et le Programme d'Amélioration de l'Habitat (PAH).
Concernant les priorités de l'EPCI, si René LE MOULLEC estime qu'il n'y en a pas, Michel MORVANT en a indiqué 4 qui se retrouvent dans les programmes du Pays COB ou dans les objectifs assignés au SCoT.

Conforter l'économie et l'emploi

Des travaux lourds ont été engagés à Guernéach à GOURIN, Kernot-Vihan à LE FAOUËT, Kergario à LIGNOL, Poulhibet à BERNE, Keranna à GUISCRIFF et demain le parc d'activités du Parco à LOCMALO. Il y a aussi une réserve foncière à GUISCRIFF, une pouponnière d'entreprises dans les locaux de RMCom, le Télécentre, 500 000 € de travaux pour l'Hôpital de GUEMENE/SCORFF, l'ODESCA avec des actions menées en 2015, et pérennisées en 2016, en faveur des artisans et des commerçants afin de fédérer les entreprises autour d'une démarche commune, le club de chefs d'entreprises, les circuits courts en agriculture, l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, l'étude sur la méthanisation, l'aide IdéA, le soutien à la filière bois-énergie. Et si l'opération relative à l'habillage des centres bourgs a été abandonnée, elle sera remplacée par une action à définir.

Attractivité du territoire et services à la population

Le service enfance-jeunesse créé en 2000 est aujourd'hui structuré (RPAM, micro-crèches, multi-accueils, ALSH, maisons de jeunes, locaux jeunes), même si une réflexion doit être menée sur le multi-accueil. La montée en débit et le très haut débit est un sujet essentiel pour lequel il faudra dégager des crédits. Il y a 2 sites de visioconférence à GOURIN et à KERNASCLEDEN. Il ne faut pas oublier la piscine de LE FAOUËT, l'aide apportée à celle de GOURIN et la base nautique. Les réseaux d'écoles rurales sont une spécificité du territoire que l'Inspecteur d'Académie incite à faire évoluer vers un regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Les cybercommunes donnent un accès gratuit à internet à tous nos habitants. De nombreuses actions touristiques et culturelles sont menées ou soutenues par RMCom. Peu de collectivités peuvent se targuer de soutenir aussi bien ce secteur. Le tourisme est une activité économique essentielle pour les commerces, l'artisanat, les hébergements de RMCom. Le maintien des services publics, la mise en place du service urbanisme à titre gratuit pour les communes et l'engagement des démarches pour l'élaboration du PLUi sont autant d'actions qui contribuent à rendre le territoire attractif.
René LE MOULLEC intervient pour préciser qu'il ne conteste pas le bienfondé des actions menées par RMCom. C'est bien pour cette raison qu'il ne souhaite pas que les services rendus aujourd'hui soient diminués. Il faut donc trouver d'autres sources d'économies ou de recettes.
Michel MORVANT répond que certaines des propositions faites vont permettre de limiter les coûts de fonctionnement tout en conservant un bon niveau de service. C'est notamment le cas de la commission « Enfance, jeunesse, affaires scolaires, transport scolaire ».

Christian DERRIEN ajoute que l'exercice imposé permet de rationaliser le fonctionnement des services et que tous doivent s'y soumettre. Toutefois, il faut être vigilant sur les conséquences des arbitrages pris afin de ne pas obérer la qualité des services rendus sur le territoire. Qu'il s'agisse de PONDI CLIC ou des multi-accueils, il faut échanger avec les opérateurs pour bien évaluer les marges de manœuvre. Enfin, le débat relatif au FPIC est posé même si chacun est conscient que la Communauté de Communes doit redresser ses comptes rapidement. Il ne faut pas oublier que les communes aussi ont besoin d'argent.
Michel MORVANT lui rétorque que, compte tenu de ses réserves, on peut considérer que la Communauté de Communes se porte bien.
Christian DERRIEN estime que, dans la mesure où ces réserves seront épuisées dans quelques années, la Communauté de Communes va mal car, à terme, les dépenses seront supérieures aux recettes.
Jean-Jacques TROMILIN souhaite intervenir au sujet de PONDI CLIC. La commission «Affaires sociales, transport» a bien évoqué le sujet, sans décider de diminuer la participation de RMCom de 15 000 € car elle s'estimait liée par la convention. La décision avait été de prévoir une réunion avec PONDI CLIC pour savoir si des économies pouvaient être possibles tout en préservant les permanences. Au cours de cette réunion, le Directeur de PONDI CLIC a mentionné le montant de 10 000 €. Il faut aussi noter que les 5 Espaces Autonomie Séniors du Morbihan s'inscrivent dans une démarche identique car de nombreuses structures connaissent des difficultés. Contrairement à ce qui est précisé dans le courrier reçu, l'ajustement ne devait en aucun cas porter sur les permanences mais sur des animations extérieures, conformément à la demande formulée par Jean-Jacques TROMILIN et Michel MORVANT.
Hervé LE FLOC'H souhaite apporter des précisions quant à notre capacité à emprunter. Pour atteindre le niveau moyen national d'endettement, il faudrait emprunter 500 000 €. Cette somme reste faible au regard de nos besoins. Par ailleurs, l'emprunt ne peut permettre de financer que des dépenses d'investissement. Seule une ligne de trésorerie peut être affectée au fonctionnement. De plus, la section de fonctionnement doit dégager suffisamment de recettes pour rembourser le capital de la dette. A ce jour, il faudrait pouvoir réaliser un excédent de fonctionnement de 222 000 €. Notre capacité de désendettement (nombre de résultats nécessaires pour rembourser la totalité des encours) qui était de 4 à 6 ans lorsque notre excédent de fonctionnement était de 700 000 à 900 000 €, passe à 23 ans avec un excédent de 158 000 €. Il faut corriger notre section de fonctionnement pour éviter que les charges ne deviennent supérieures aux recettes. Dans cette situation, nous ne pourrions plus dégager d'autofinancement ou emprunter pour investir.
René LE MOULLEC estime que compte tenu des réserves dont dispose RMCom, elle doit pouvoir emprunter.
Hervé LE FLOC'H répond que la question de l'utilisation des réserves s'est posée pour le financement des travaux de la piscine. Ainsi, si l'emprunt de 4 000 000 € n'avait pas été réalisé, notre niveau de réserves serait aujourd'hui d'1 000 000 €. Ce qui serait insuffisant. Avant de pouvoir envisager d'investir, il faut corriger l'évolution de notre section de fonctionnement.
Pierre POULIQUEN regrette que les décisions soient prises dans l'urgence alors que les baisses de dotations étaient annoncées en 2012. De plus, les décisions qui seront prises vont impacter les orientations politiques qui seront inscrites dans le SCoT. Il souhaiterait

que des projections soient faites sur les emprunts possibles car les taux sont bas. La recherche de ressources via la CFE est souvent évoquée mais aucune projection n'est faite. Compte tenu des services mis en place par RMCom, d'un taux de charge de personnel bien inférieur à celui de nombreuses communes, il ne serait pas déraisonnable d'explorer cette piste. Suite aux diverses interventions, notamment en ce qui concerne la mise en place des conseils de développements, il souhaite rappeler tout l'intérêt de pouvoir échanger avec la société civile et le monde économique. Il souhaiterait aussi évoquer la question du FNGIR qui atteint 657 000 €. Il considère que ce chiffre est énorme et se demande s'il ne pourrait pas diminuer puisque nous disposons de moins en moins de ressources. Concernant le musée de LE FAOUËT qui génère 14 000 à 16 000 entrées et qui est labellisé « Musée de France », son impact pour le territoire et son économie est non négligeable. Il faut réfléchir aux outils qui ont un intérêt communautaire et faire le lien entre tous nos équipements.
Hervé LE FLOC'H précise que le FNGIR a été calculé au moment de la réforme de la TP. Le bureau d'études pourra nous expliquer ce mode de calcul mais il n'évoluera pas. Nous pouvons essayer de trouver d'autres pistes pour obtenir un peu plus de ressources comme le Coefficient d'Intégration Fiscale.

- Michel MORVANT rappelle que les commissions peuvent encore se réunir avant le vote du budget pour affiner leurs travaux. Il estime que RMCom n'agit pas dans l'urgence puisque toutes les collectivités mènent actuellement les mêmes débats. De plus, nous disposons de réserves non négligeables. Le très haut débit impacte certes nos marges de manœuvres mais il en va de l'avenir du territoire. Enfin, il précise que les DOB antérieurs faisaient état d'une nécessaire prudence face aux évolutions ultérieures.

Ressources Humaines

présenté par Renée COURTEL

Tableau des emplois (Service Micro-crèches)

▶ **Adopté à l'unanimité**

Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

▶ **Adopté à l'unanimité**

Mise à jour de la convention d'aménagement et de réduction du temps de travail de Roi Morvan Communauté

▶ **Adopté à l'unanimité**

Renée COURTEL précise que la question du régime indemnitaire évoquée lors du DOB peut être rediscutée. Ce lissage sur 5 ans peut être un outil de management supplémentaire.
André LE CORRE souhaite évoquer la question des agents de RMCom qui sont aussi sapeurs-pompiers volontaires. A l'instar des communes, ne devrions-nous pas passer une convention avec le SDIS ?

Tourisme/Culture

présenté par Jean-Luc GUILLOUX

Animation « un arbre – une école »

- **adopté à l'unanimité**

Demande de subvention

- **adopté à l'unanimité**

Economie

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Vente d'un terrain à M. et Mme Demaison - Parc d'activités de Kernot-Vihan au Faouët

- **adopté à l'unanimité**

Télécentre / Pépinière d'entreprises

- Règlement intérieur et conditions générales
  - **adopté à l'unanimité**
- Tarifs de la pépinière d'entreprises et bail commercial dérogatoire
  - **adopté à l'unanimité**
- Tarifs de facturation du photocopieur et de la téléphonie
  - **adopté à l'unanimité**

Les Vitrines du Roi Morvan

- Animations commerciales 2016
  - **adopté à l'unanimité**
- Les Vitrines du Roi Morvan – Opération Pâques – Facturation des œufs et participation forfaitaire aux commerçants et artisans de Roi Morvan Communauté
  - **adopté à l'unanimité**

SAS Biscuiterie de LIGNOL

- **adopté l'unanimité**

Affaires Sociales / Transport

présenté par Jean Jacques TROMILIN

Tarifs de mise à disposition des bureaux du PAE/PIJ

- **adopté à l'unanimité**

Divers

Approbation du schéma de mutualisation de Roi Morvan Communauté 2015 – 2020

- **adopté à l'unanimité**

Motion de soutien au monde agricole

Les élus demandent aux pouvoirs publics de « tout mettre en œuvre, au niveau national, pour favoriser l'organisation de filières, de la production à la consommation et au niveau européen pour élaborer un plan durable de sortie de crise ».

- **adopté à l'unanimité**

Motion de soutien à Imerys

La société Imerys emploie une centaine de personnes à GLOMEL. Suite à un recours d'Eaux et Rivières, par jugement du 15 décembre 2015, le tribunal administratif de Rennes a retiré à la société son autorisation d'exploiter la fosse dans laquelle elle extrait du minerai d'andalousite car l'étude d'impact réalisée était insuffisante. Un arrêté préfectoral provisoire est en cours afin de maintenir l'activité. Les élus demandent aux pouvoirs publics de «tout mettre en oeuvre pour éviter une fermeture».

- **adopté à l'unanimité**

Motion pour la déviation Le Faouët-Guiscriff

Le dossier de la déviation Le Faouët-Guiscriff sur la D782 (axe Pontivy-Quimper) est actuellement au point mort pour des raisons administratives. En effet, des pièces complémentaires ont été demandées en février 2015. Or, il est impossible de les fournir dans les délais impartis.
Les élus demandent que le dossier aboutisse dans le cadre de la déclaration d'utilité publique actuelle, qui court jusqu'en avril 2018. Ils souhaitent obtenir la médiation de Mickaël Doré, Sous-Préfet de Pontivy.

- **adopté à l'unanimité**

Retour INDEX >>

Roi
Morvan
Communauté

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2016

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Catherine CERLAND, Renée COURTEL, François COUSIN, Maryse DAFFOS, Christian DERRIEN, Christine DROUAL, Maryannick GUIGUEN, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, André JAFFRE, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Daniel LE BARS, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Delphine LE GAL, Michel LE GALLO, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Dominique LE NINIVEN, Hélène LE NY, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Yvette LENA, Jean-Charles LOHE, François MENARD, Michel MORVANT, Alain PERRON, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Claude SAINDRENAN, Jean-Jacques TROMILIN

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs : Marie-Josée CARLAC, Maryse FLEGEO, Floriane GUILLANIC, André LE CORRE, Pierre POULIQUEN, Fanny VOISIN

Pouvoirs :
Marie-Josée CARLAC à Alain PERRON, Maryse FLEGEO à Jean-Pierre LE FUR, Floriane GUILLANIC à Michel MORVANT, André LE CORRE à Yvette LENA, Pierre POULIQUEN à Jean-Charles LOHE

Ressources Humaines

présenté par Renée COURTEL

Rapport annuel 2015 de Roi Morvan Communauté en matière d'égalité entre les hommes et les femmes

Les élus présents prennent connaissance du rapport présenté.

Finances

présenté par Hervé LE FLOC'H

Vote des Comptes Administratifs (CA) 2015 – Budget Général, Budget Zones d'Activités, Budget Hôtels et Immobiliers d'Entreprises et Budget SPANC

Compte Administratif 2015 – Budget Principal

Le Compte Administratif 2015 dégage un excédent de 5.738.867,11 € en section de fonctionnement et un excédent de 1.125.962,39 € en section d'investissement soit un excédent global de 6.864.829,50 €.

Compte Administratif 2015 – Budget Zones d'Activités

Ce dernier est excédentaire de 398.448,09 € en section de fonctionnement et déficitaire en section d'investissement de 2.362.562,28 €.

Compte Administratif 2015 – Hôtels et Immobiliers d'entreprises

Ce dernier est à 0 € en section de fonctionnement et déficitaire de 368.767,17 € en section d'investissement.

Compte Administratif 2015– Budget SPANC

Ce dernier est excédentaire de 29.871,30 € en section de fonctionnement et excédentaire de 8.917,39 € en section d'investissement.

- Les Comptes Administratifs 2015 (Budget Principal, Budget ZA, Budget Hôtels et Immobiliers d'Entreprises et Budget SPANC) sont adoptés à l'unanimité.

Le Président ne prend pas part au vote.

13, rue J. Rodallec
BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. : 02 97 23 36 90
Fax : 02 97 23 42 46
roimorvancommunaute.com

Approbation des Comptes de Gestion 2015

Hervé Le Floc'h confirme les résultats comptables et les opérations financières réalisés par Roi Morvan Communauté du 1er janvier au 31 décembre 2015. Ces derniers sont conformes aux comptes de gestion présentés par la Trésorerie.

- Adopté à l'unanimité

Produits fiscaux – Vote des taux 2016

Il est décidé de fixer pour 2016 les taux suivants :

- Le taux pour la Contribution Foncière des Entreprises à 20,65 %
- Le taux de taxe d'habitation à 8.66%
- Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 1,66%

- Adopté à l'unanimité

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Vote du taux

Le taux de TEOM voté est de 12.60% pour l'année 2016 ; il est inchangé depuis 10 ans.

- Adopté à l'unanimité

Budget primitif 2016 – Budget Principal

Ce dernier est présenté en sur-équilibre comme suit :

- 13.914.929,33 € de dépenses en section de fonctionnement
- 18.835.175,11 € de recettes en section de fonctionnement
  et en équilibre pour la section d'investissement à 5.037.121,00 €

Michel Morvant précise que suite aux différentes réunions sur des pistes d'économies, il a été proposé d'économiser 300.000 € mais cela n'a pas été possible.
François Ménard pense que les dépenses en investissement auraient pu être plus étudiées.
Hervé Le Floc'h indique qu'il faudra maîtriser les dépenses de fonctionnement et obtenir plus de recettes pour revenir à un résultat positif.
Michel Morvant reprend le coût des investissements programmés pour 2016.
François Ménard évoque l'investissement de 135.000 € à la gare de Guiscriff qu'il trouve important.
Jean-Luc Guilloux rajoute, qu'à un moment donné, il est nécessaire de réinvestir sinon il vaut mieux fermer l'équipement.
Michel Morvant rappelle à François Ménard et aux élus présents les nombreux investissements réalisés sur la commune de Le Faouët.
Christian Derrien intervient sur le site de l'ALSH de Kéraudrénic à Langonnet. Des travaux sont à prévoir. A ce jour, les travaux ne sont pas budgétés. Pour lui, le montant des travaux devra être estimé en 2016 pour une inscription au budget 2017. Il rappelle que le taux de subvention des partenaires peut être intéressant notamment pour les travaux d'accessibilité et de sécurité.
René Le Moullec s'inquiète du déficit du centre aquatique. Il propose de réfléchir à un autre mode de gestion notamment en délégation de service public (DSP). Il ne pense pas qu'avec notre mode de gestion, on arrive à diminuer ce déficit. Il aborde aussi le reversement du FPIC en précisant que c'est un élément très important pour les communes, il souhaite qu'une décision sur ce reversement soit prise rapidement.
Il rajoute qu'il faut penser à la diminution des indemnités des élus.

Quant au reversement du FPIC, Michel Morvant précise que la collectivité attend les montants définitifs en mai pour étudier ce dossier. Concernant la gestion du centre aquatique, il indique que celle-ci peut être revue, bien que cette question ait été étudiée au moment de l'ouverture.
Jean-Jacques Tromilin demande qu'une feuille de route soit établie. Il indique qu'il serait souhaitable qu'en 2018/2019, RMCom soit arrivée à nouveau à un équilibre financier. Il rajoute qu'il va peut être falloir étudier la suppression de services.
Yann Jondot propose de réduire le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et de remettre l'équivalent du produit sur la Taxe d'Habitation.
Christiane Le Mouée s'interroge sur le projet médical de la maison de santé de Plouray.
Michel Morvant lui répond que la commune de Plouray avait demandé au médecin en place de trouver une solution compte tenu de son proche départ à la retraite. Entre le moment où le médecin a évoqué qu'il n'avait pas de solution pour son remplacement, une réunion s'était tenue entre les professionnels de santé et la commune et il avait été décidé de créer une maison de santé. A ce jour, un cabinet d'infirmiers et un kinésithérapeute y sont installés.
Jean-Jacques Tromilin pense que d'autres communes peuvent se positionner sur la création de maison de santé. Il rajoute que la commune de Berné n'a pas bénéficié de subvention.
Christian Derrien indique qu'on ne va pas changer les règles qui ont été précisées dans une délibération prise en date du 17 décembre 2010 à savoir :
Les projets de maisons de santé pluridisciplinaires de Ploërdut et Gourin ont été inscrits au titre du contrat Région/Pays 2009-2012. L'une des conditions suspensives demandée par la Région consiste en la participation financière de l'EPCI aux travaux. La Région n'en précise ni le montant ni les modalités de calcul.
Les communes de Ploërdut et de Gourin ont lancé leurs projets et ont sollicité la Communauté de Communes sur ce sujet.
De façon générale, le Bureau a proposé d'étendre le versement d'un fonds de concours, à hauteur de 10 %, du montant des travaux HT, aux communes membres de la Communauté de Communes, qui réalisent une structure permettant de maintenir et d'améliorer l'offre de soins sur le territoire.
Ces projets ont été considérés par les membres du Bureau comme présentant un caractère structurant pour le territoire.
Les élus présents avaient approuvé ce principe à l'unanimité, seuls les délégués communautaires de Gourin et de Ploërdut n'avaient pas pris part au vote.
Jean-Luc Guilloux rappelle que les projets de Ploërdut et de Gourin avaient été déposés au titre du contrat Région/Pays.
Renée Courtel indique qu'il n'y a pas d'anticipation sur les projets de RMCom et qu'il serait souhaitable de revoir les bases de fonctionnement et de prendre en considération les nouvelles compétences qui vont arriver. Elle rajoute qu'une optimisation du personnel pourra être étudiée.
Hélène Le Ny indique que les petites communes bénéficient, certes, des services de RMCom mais il ne faut pas oublier que les communes ont-elles aussi des baisses de dotations. Elle rajoute que les plus petites communes ne grèvent pas le budget de RMCom.
Yann Jondot craint que les petites communes soient oubliées.
Renée Courtel évoque le montant qu'elle juge exorbitant du tourne à gauche pour l'accès au futur hôpital.
Jean-Jacques Tromilin demande que les dossiers soient systématiquement vus par les commissions concernées.

Jean-Charles Lohé pense qu'un débat devra avoir lieu sur les nouvelles compétences, les nouveaux projets et que des arbitrages devront suivre. Il rappelle que chaque commune ne doit pas avoir systématiquement les mêmes équipements.

▶ Adopté par 32 pour, 3 contre et 5 abstentions

Budget primitif 2016 – Budget Zones d'Activités

Ce dernier s'équilibre à 597.948,09 € en section de fonctionnement et à 2.562.368,28 € en section d'investissement.

▶ Adopté à l'unanimité

Budget primitif 2016 – Budget Hôtel et Immobiliers d'Entreprises

Ce dernier s'équilibre à 110.748,00 € en section de fonctionnement et à 772.912,17 € en section d'investissement.

▶ Adopté à l'unanimité

Budget primitif 2016 – Budget SPANC

Ce dernier est présenté en sur équilibre comme suit :

- 82.632,61 € de dépenses en section de fonctionnement
- 91.071,30 € de recettes en section de fonctionnement

Il s'équilibre à 16.500 € en section d'investissement.

▶ Adopté à l'unanimité

Amortissement du centre aquatique communautaire

Par délibération du 12 décembre 2014, le Conseil Communautaire a décidé d'amortir le centre aquatique communautaire sur une durée de 30 ans.
Le centre aquatique est productif de revenus mais affecté à l'usage du public. Il n'entre pas à ce titre dans le champ des amortissements obligatoires.
Il est donc proposé de ne plus amortir le centre aquatique communautaire.

▶ Adopté à l'unanimité

Versement d'un fonds de concours aux communes de Langoélan et de Roudouallec

Par délibération en date du 2 juillet 2015, le Conseil Communautaire a approuvé le versement annuel d'un fonds de concours aux communes de Langoélan et de Roudouallec correspondant à 50% du produit de l'IFER éolien perçu par RMCom. Le fonds de concours 2016 finance les travaux du PDIC des deux communes.
Le produit à reverser est calculé à partir du produit de l'IFER éolien perçu pour ces deux communes par Roi Morvan Communauté en 2015 (50%) :

- Langoélan 9.160 € soit 4.580 €
- Roudouallec 28.498 € soit 14.249 €

▶ Adopté à l'unanimité

Fonds de concours pour les maisons de santé pluridisciplinaires – Demande de Plouray

Par courrier en date du 8 décembre 2015, la commune de Plouray a sollicité Roi Morvan Communauté pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 39.950 € dans le cadre de l'aménagement de sa maison de santé.
Compte tenu des difficultés financières de RMCom, Jean-Jacques Tromilin redemande que les dossiers soient examinés par les commissions concernées.
Yvette Léna précise qu'une réflexion sur l'implantation des maisons de santé aurait dû être menée. Michel Morvant propose que les membres de la commission « Affaires Sociales » visitent l'équipement qui disposent de locaux pouvant accueillir plusieurs professionnels de santé.

▶ Adopté à l'unanimité

Ressources Humaines

présenté par Renée COURTEL

Tableau des emplois

Il est proposé de supprimer au tableau des emplois un emploi d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet au service déchets ménagers.

▶ Adopté à l'unanimité

Tableau des emplois 2016

Le tableau des emplois 2016 totalise 91 personnes toutes catégories confondues.

▶ Adopté à l'unanimité

Enfance/Jeunesse

présenté par Christian DERRIEN

Avenant règlement de fonctionnement micro-crèche

Les familles devront s'acquitter à l'inscription d'un droit forfaitaire de 20 €. Ce droit d'inscription forfaitaire s'applique à la famille quel que soit le nombre d'enfants du foyer accueillis simultanément ou à suivre.

▶ Adopté à l'unanimité

Avenant 2015/2016 à la convention entre la Direction Académique du Morbihan et Roi Morvan Communauté

Les montants suivants seront versés au Centre d'Animation Pédagogiques :

- Subvention au CAP 16.500 €
- Transport liaison CM2/6ème 1.800 €
- Fonctionnement du poste psychologue du RASED 762 €
- Salon du livre pour les écoles catholiques 2.000 €

▶ Adopté à l'unanimité

Tarifs ALSH 3/12 ANS

Les élus présents prennent connaissance des tarifs présentés pour les résidents et pour les enfants extérieurs au territoire de RMCom et des propositions de dégressivité. Ces tarifs seront applicables à compter du 1er avril 2016.

▶ Adopté à l'unanimité

Tarification séjours

Les élus présents prennent connaissance des tarifs présentés pour les différents séjours et des propositions de dégressivité. Ces tarifs seront applicables à compter du 1er avril 2016.

▶ Adopté à l'unanimité

Tarifs pour la journée en fête le 7 mai 2016

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 2 € le sandwich
- 1 € les chips
- 1 € la crêpe
- 1 € la part de gâteau
- 1 € la boisson
- 6 € l'entrée de concert

▶ Adopté à l'unanimité

Tarification jeunesse – Maisons des jeunes

Les élus présents prennent connaissance des tarifs présentés pour les différentes activités.

▶ Adopté à l'unanimité

Tourisme/Culture

présenté par Jean-Luc GUILLOUX

Association d'Intégration du Kreiz Breizh (AIKB) – Convention de location : année 2016

Le loyer versé par RMCom à la commune de Ploërdut s'élève à 243,60 € pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

▶ Adopté à l'unanimité

Avenant n°6 – Année 2016– Convention d'objectifs entre l'association Ecole de Musique du Pays du Roi Morvan et Roi Morvan Communauté

Calendrier des versements :

Janvier 2016	45.324,25 €
Avril 2016	40.175,75 €
Mai à décembre 2016	72.000,00 € (9.000 € x 8 mois)
Total de la subvention	**157.500,00 €**

▶ Adopté à l'unanimité

Renouvellement de la convention d'objectifs entre Roi Morvan Communauté et l'association « Amikiro » Kernascléden pour la période de 2016 à 2018

Les élus présents prennent connaissance des termes de la convention.

▶ Adopté à l'unanimité

Avenant n°1 – Année 2016 – Convention d'objectifs entre l'association « Amikiro » et Roi Morvan Communauté

Calendrier des versements :

Janvier 2016	15.000 €
Avril 2016	30.000 €
Octobre 2016	15.000 €
Total de la subvention	**60.000 €**

- Adopté à l'unanimité

Convention d'objectifs entre l'association « Ar Marc'h Du » et Roi Morvan Communauté pour la période de 2016 à 2018

Les élus présents prennent connaissance des termes de la convention.

- Adopté à l'unanimité

Avenant n°1 – année 2016 – Convention d'objectifs entre l'association « Ar Marc'h Du » et Roi Morvan Communauté

Calendrier des versements :

Avril 2016	30.000 €
Octobre 2016	10.000 €
Total de la subvention	**40.000 €**

- Adopté à l'unanimité

Avenant n°3 – année 2016 – Convention d'objectifs entre l'association « Kastell Kozh » et Roi Morvan Communauté

Calendrier des versements :

Janvier 2016	10.000 €
Avril 2016	9.966 €
Juillet 2016	9.967 €
Octobre 2016	9.967 €
Total de la subvention	**40.000 €**

- Adopté à l'unanimité

Avenant n°3 – année 2016 – Convention d'objectifs entre l'association Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan et Roi Morvan Communauté

Calendrier des versements :

Janvier 2016	61.750 €
Avril 2016	57.663 €
Juillet 2016	57.633 €
Octobre 2016	57.634 €
Total de la subvention	**234.650 €**

- Adopté à l'unanimité

Jean-Luc Guilloux et Michel Morvant ne prennent pas part au vote.

Versement intégral du produit de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan

Par une délibération en date du 9 octobre 2003, le Conseil Communautaire avait décidé d'instaurer la taxe de séjour avec ses tarifs et ses exonérations mais le texte ne précisait pas que le produit de taxe de séjour serait intégralement reversé à l'OTPRM. Dans les faits et depuis 2004, les recettes de la taxe de séjour sont intégralement reversées à l'OTPRM, chaque année. Il convient aujourd'hui de formaliser cette pratique.

- Adopté à l'unanimité

Reversement du produit de la taxe de séjour 2015 à l'Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan

Le produit de la taxe de séjour 2015 s'est élevé à 9.112,54 €.

- Adopté à l'unanimité

Avenant n°4 – année 2016 – Convention d'objectifs entre l'association Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan et Roi Morvan Communauté

L'article 3 de la convention est complété comme suit :
« *En complément des crédits de fonctionnement votés chaque année, Roi Morvan Communauté s'engage à reverser, tous les ans, l'intégralité du produit de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan afin qu'il mène à bien ses services d'accueil, d'information, d'animation et de promotion* ».

- Adopté à l'unanimité

Jean-Luc Guilloux et Michel Morvant ne prennent pas part au vote.

Demande de subvention FEADER (LEADER) pour la création d'une valise-musée destinée à la découverte des images sculptées dans le bois entre le XVème et le XVIIème siècle

Une valise-musée pour la découverte des images sculptées dans le bois entre le XVème et le XVIIème siècle va être fabriquée en 2 exemplaires pour un montant de 24.316,20 € TTC. RMCom va solliciter des financements sur les crédits FEADER (programme LEADER) alloués au Pays Centre Ouest Bretagne.

- Adopté par 39 pour et 1 contre

Demandes de subventions

Les élus présents examinent les demandes de subventions présentées.
Compte tenu de la situation financière de RMCom, David Le Solliec adhère au principe de révision des montants d'attribution des subventions mais il aurait souhaité que le même effort soit mis en place pour toutes les associations, ce qui n'est pas le cas de son point de vue.
Jean-Luc Guilloux rappelle qu'il est le rapporteur de la commission. Il indique qu'il a été demandé à la commission Tourisme/Culture de réaliser 80.000 € d'économie sur son budget, ce qui a été fait. Il rajoute que 24 membres de la commission étaient présents et que cette décision a été prise à l'unanimité. Il précise que les équipements communautaires n'ont pas été impactés. Certains élus souhaiteraient que les critères d'attribution de subvention soient revus, il rajoute que ce dossier a déjà étudié avec les membres de la commission de l'ancien mandat et lui-même ne souhaite pas que les critères soient encore revus.

René Le Moullec indique que les associations ont besoin de cet argent, que les bénévoles s'investissent et que si ces fêtes n'avaient pas lieu, les gens ne viendraient plus en Centre Bretagne.
Christian Derrien pense que l'on risque de « casser » le dynamisme de ces associations.
Jean-Luc Guilloux rappelle que certaines associations qui œuvrent pour le territoire ne bénéficient pas de subvention. Il cite l'exemple des clubs de football.
Jean-Pierre Le Fur demande comment revenir sur les décisions prises en commission ?
Michel Morvant propose de verser 1.500 € au lieu de 1.000 € aux associations concernées et demande que ce dossier soit revu en commission.
Michel Le Gallo réagit vivement en précisant qu'il a été demandé à la commission d'économiser 80.000 € et que les membres de la commission s'y sont tenus.
Jean-Charles Lohé rajoute que la commission a réalisé le travail demandé. Yann Jondot précise que les membres de la commission ont travaillé et qu'ils étaient conscients qu'ils allaient faire de mécontents.
Jean-Luc Guilloux conclut en soulignant qu'il ne souhaite pas revenir sur les décisions qui sont prises en commission.
Quant au montant de la subvention accordée à l'Office de Tourisme, Véronique Le Roux explique que le montant de la demande est inférieur à celui de l'an dernier ; l'Office de Tourisme a donc déjà fait des efforts avant de transmettre sa demande, les économies ayant été faites en amont.

- Les montants des subventions présentés sont adoptés par 20 pour, 19 contre et 1 abstention.

Economie

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Détermination du prix de vente de la parcelle ZW 238 – ZA de Guernéac'h à Gourin

Compte tenu du remblaiement de la parcelle ZW 238 (soit 20.243 m²) et des contraintes techniques liées qui imposent des coûts supplémentaires en terme de construction, il est proposé de revoir le prix au m². Ainsi, le prix au m² est ramené de 6 € HT à 3.50 € HT. Cette décision présente un caractère exceptionnel, elle est strictement liée à la nature du terrain.

- Adopté par 39 pour et 1 abstention

M.ODIC – Entreprise spécialisée dans la vente et la réparation de machines agricoles

M. Odic a pour projet d'acquérir sur la ZA de Guernéac'h à Gourin, un terrain d'une contenance de 8.600 m² environ (division de la parcelle ZW 238) pour y construire un bâtiment de 2.500 m² dont un magasin de 900 m². Le prix de vente est fixé à 3.5 € HT le m².

- Adopté par 38 pour et 2 abstentions

Aménagement d'un tourne à gauche pour l'accès au futur hôpital

Un accès doit être créé sur la route départementale 1, avec la création d'un tourne à gauche, au niveau du lieu dit Ste Christine sur la commune de Locmalo.
Le montant prévisionnel de l'aménagement est estimé à 210.420 € HT

- Adopté à l'unanimité

Zone d'activités de Bouthiry à Le Saint – Eclairage public

L'extension des réseaux d'éclairage public sur la ZA de Bouthiry à Le Saint doit être réalisée pour un montant de 12.530 € HT.

- Adopté à l'unanimité

Affaires Sociales

présenté par Jean Jacques TROMILIN

Plan de financement – Ressourcerie Récup'R et Chantier Nature et Patrimoine

Les élus prennent connaissance des plans de financement présentés.

- Adopté à l'unanimité

Jean-Jacques Tromilin fait un point sur la réunion d'information sur les Groupements de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS). Ces groupements permettent notamment à des services d'aide à domicile (SAAD) de se regrouper en dehors d'un centre intercommunal d'action sociale. Laurent Dubos du Conseil Départemental et Boris RUAUDEL du GCSMS de la Ria d'Etel étaient présents pour présenter les modalités de fonctionnement et de mise en place de ces structures et faire part de leurs expériences. Cette réunion s'est tenue en présence de M. Le Sous-Préfet de Pontivy et de Jean-Rémy Kervarrec, Vice-Président du Conseil Départemental en charge de l'action sociale et de l'autonomie.
Il indique qu'un mail sera transmis aux communes membres pour connaître leur volonté ou non d'approfondir le sujet. Au vu des retours, les services de RMCom reprendront contact avec le Conseil Départemental pour connaître les démarches à entreprendre.

Agriculture

présenté par Maryannick GUIGUEN

Versement d'une subvention à IdéA

Une subvention d'un montant de 4.000 € a été accordée à IdéA au titre de l'année 2015. Cependant, le versement n'a pas été effectué sur l'année 2015. Il est donc proposé de verser cette subvention sur l'année 2016, au titre de l'année 2015.

- Adopté à l'unanimité

Frelons asiatiques

Par délibération en date du 26 mai 2015, il a été décidé de l'intervention financière de Roi Morvan Communauté dans la lutte contre le frelon asiatique, au profit de ses communes membres. RMCom intervient à hauteur de 50% de la dépense plafonnée engagée par les communes, sur l'année de référence.
Pour information, au titre de l'année 2015, 98 demandes ont été transmises pour un coût total de 5.135,75 €.
Compte tenu du contexte budgétaire, les élus s'interrogent sur le renouvellement de cette participation.
Maryannick Guiguen rappelle que les membres du Bureau se sont prononcés majoritairement contre la reconduction de la prise en charge communautaire.
Dominique Le Niniven trouve regrettable que RMCom se désengage même s'il est bien conscient que la collectivité doit faire des économies.
Après discussion, il est décidé de reconduire l'intervention financière de RMCom dans les mêmes conditions qu'en 2015.

- Adopté par 23 pour et 17 contre

Infrastructures

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Modification d'un tarif – Base nautique de RMCom

Le tarif « Licence + livret ou licence seule » passe de 10.50 € en 2015 à 10.70 € en 2016.

- Adopté à l'unanimité

Divers

présenté par Michel MORVANT

PLU et loi Alur

Les élus prennent connaissance du courrier de Michel Morvant adressé à Michel LE SCOUARNEC, Sénateur du Morbihan.

Retour INDEX >>

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2016

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Marie-Josée CARLAC, Catherine CERLAND, Renée COURTEL, François COUSIN, Christophe COZIC, Maryse DAFFOS, Christian DERRIEN, Maryse FLEGEO, Maryannick GUIGUEN, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, André JAFFRE, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Daniel LE BARS, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Michel LE GALLO, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, René LE MOULLEC, Dominique LE NINIVEN, Hélène LE NY, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Yvette LENA, Jean-Charles LOHE, François MENARD, Michel MORVANT, Alain PERRON, Pierre POULIQUEN, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Claude SAINDRENAN, Jean-Jacques TROMILIN, Fanny VOISIN

Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs : /

Etaient excusées : Mesdames : Christine DROUAL, Floriane GUILLANIC, Delphine COSPEREC, Christiane LE MOUEE, Véronique LE ROUX

Pouvoirs : Floriane GUILLANIC à Michel MORVANT, Delphine COSPEREC à Ange LE LAN, Christiane LE MOUEE à René LE MOULLEC
Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs : /

Ordre du jour

Programme d'Amélioration de l'Habitat (PAH) de RMCom

Mickaël Le Roux de Soliha présente le bilan de la 1ère année.

Transport

présenté par Christian DERRIEN

Validation des tarifs transport scolaire pour l'année 2016/2017

Les tarifs transport scolaire fixés, par le Conseil Départemental du Morbihan, sont adoptés à l'unanimité.

- Adopté à l'unanimité

Avenants aux tarifs du transport scolaire pour l'année 2016/2017

- Adopté à l'unanimité

Enfance/Jeunesse

présenté par Christian DERRIEN

Régie de recettes ALSH communautaire service Enfance – Tarifs « soirée de clôture »

Un spectacle commun aux structures enfance et jeunesse se déroulera, le vendredi 29 juillet prochain, à la salle polyvalente de Priziac. Il rassemblera les enfants et les adolescents du territoire ainsi que leur famille. Il sera suivi d'un barbecue pour partager un moment chaleureux et convivial.

13, rue J. Rodallec
BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. : 02 97 23 36 90
Fax : 02 97 23 42 46
roimorvancommunaute.com

Les tarifs proposés pour cette soirée sont les suivants :

- 2 € le sandwich
- 1 € la boisson
- 1 € les chips

▶ **Adopté à l'unanimité**

Ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Gourin à la journée le mercredi

A la rentrée scolaire 2106/2017, l'école privée St Pierre de Gourin repasse à la semaine de 4 jours et donc ne participe plus aux TAP.
La commune de Gourin et l'école St Pierre ont sollicité Roi Morvan Communauté pour l'ouverture de l'ALSH le mercredi matin.
L'organisation de la journée serait la suivante :

- Ouverture à 7h30 à l'école privée St Pierre à Gourin (locaux mis à disposition par l'OGEC)
- Accueil du matin jusqu'à 12h
- Transfert des enfants de l'ALSH du matin à la cantine où ils rejoindront les enfants de l'ALSH de l'après-midi
- 13h30 regroupement de l'ensemble des enfants à l'école publique Jean Rostand à Gourin jusqu'à 19h

Pour assurer la nouvelle amplitude de 11h30, il convient de recruter un animateur supplémentaire soit 4 au lieu de 3 à ce jour. Cela représente un coût prévisionnel pour la collectivité de 3.200 € pour la période scolaire.

La commission Enfance/Jeunesse, réunie le 24 mai courant, a émis un avis favorable sur l'ouverture de l'ALSH de Gourin toute la journée le mercredi, mais a émis des réserves quant à l'utilisation des locaux de l'école privée St Pierre à Gourin. Il est rappelé qu'il est préférable d'utiliser des locaux communaux.

François Cousin est très surpris de voir cette question inscrite à l'ordre du jour et précise les raisons pour lesquelles il est contre l'ouverture de l'ALSH le mercredi matin à Gourin.
René Le Moullec rejoint les propos de François Cousin et indique que l'ALSH de Guémené/S n'est pas ouvert le mercredi matin alors que l'école privée St Jean applique elle aussi la semaine de 4 jours. Il rajoute qu'il n'a jamais été sollicité par les familles.
André Le Corre précise que les enfants scolarisés dans les écoles privées qui n'appliquent pas les TAP ont le droit de bénéficier d'un accueil le mercredi matin. Il indique que sur Le Faouët, l'ALSH a été maintenu ouvert toute la journée lors du passage aux TAP. Il rajoute qu'aujourd'hui l'ALSH de Le Faouët a bien progressé, de 20/25 enfants auparavant, à ce jour environ 45 enfants sont accueillis.

David Le Solliec précise que la compétence ALSH est communautaire, la commune de Gourin ne peut donc pas ouvrir un ALSH communal. Il rajoute que d'accueillir, l'ALSH le mercredi matin

dans les locaux de l'école privée St Pierre, ne lui pose pas de problème ; il indique que la commune de Gourin n'a pas de locaux communaux à mettre à disposition de l'ALSH.
Jean-Luc Guilloux précise que la commune de Le Croisty a mis en place un ALSH périscolaire.
Michel Morvant rajoute que cet ALSH a été mis en place dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT). Ce qui n'est pas la même chose que l'ALSH communautaire.

▶ **Adopté par 30 pour, 7 abstentions et 2 contre**

Infrastructures

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Tarifs du centre aquatique

Les élus présents prennent connaissance des nouveaux tarifs du centre aquatique applicables à compter du 1er septembre 2016.

▶ **Adopté à l'unanimité**

Finances

présenté par Hervé LE FLOC'H

SCoT – Intervention dans les communes

Lors du comité technique SCot du 11 mai dernier, la question des réunions publiques a été abordée, 2 solutions ont été proposées :

- Solution A : une série de réunions publiques suivies d'un conseil municipal le même jour en septembre 2016 sans modification dans le montant du marché
- Solution B : deux séries de réunions publiques (conseil municipal et réunion publique organisés sur 2 temps différents) moyennant un avenant de 7.800 € HT.

Le comité technique est favorable à la solution A.
Les membres présents retiennent aussi la solution A.

▶ **Adopté à l'unanimité**

Décision modificative N°1 – Budget général

▶ **Adopté à l'unanimité**

Décision modificative N°1 – Budget Zones d'Activités

▶ **Adopté à l'unanimité**

DM N° 1 Budget Hôtels et immobiliers d'entreprise – DM N°2 Budget général

La SAS Biscuiterie de Lignol représentée par Pascal Broussouloux a contracté avec Roi Morvan Communauté un crédit-bail immobilier signé devant notaire le 27 février 2013. L'échéance mensuelle est d'un montant de 3 812,50 € HT sur une durée de 12 ans (144 échéances).
Par délibération en date du 2 février 2016, le conseil communautaire a approuvé la prorogation de la durée du crédit-bail d'une année supplémentaire. En conséquence, celui-ci prendra fin le 1er décembre 2025 (au lieu du 1er décembre 2024) et porte l'échéance mensuelle à 3 817,77 € HT. L'avenant de prorogation a été signé devant notaire le 20 mai dernier.

Comme indiqué à l'article 1.1 de l'avenant, il a été convenu entre la Communauté de Communes et la SAS Biscuiterie de Lignol, ce qui suit :

- Le versement par la SAS Biscuiterie de Lignol d'une somme de 15 046 € TTC sur l'année 2016;
- Le rééchelonnement de la dette en ajoutant une année supplémentaire à l'échéancier du crédit-bail pour régler la somme de 55 475,60 € TTC.

Il convient d'annuler les titres de l'année 2014 pour un montant de 27.167,17 € HT et les titres de l'année 2015 pour un montant de 26.687,50 € HT ainsi que le titre correspondant à la taxe foncière d'un montant de 5.896 € soit un total de 70.521,60 € en ouvrant des crédits au compte 673.

▶ **Adopté à l'unanimité**

Décision modificative N°2 – Budget général

▶ **Adopté à l'unanimité**

Décision modificative N°1 – Budget Hôtels et Immobiliers d'entreprises

▶ **Adopté à l'unanimité**

Fonds de concours pour les maisons de santé pluridisciplinaires – Demande de Plouray

Lors du conseil communautaire du 30 mars dernier, les élus ont approuvé le versement d'un fonds de concours de 39.950 € au profit de la commune de Plouray dans le cadre de l'aménagement de la maison de santé. Cependant, dans le décompte joint pour la détermination du montant du fonds de concours, les coûts liés au foncier (acquisition et démolition) sont inclus.

S'agissant des modalités de détermination du fonds de concours intercommunal, cette dépense ne doit pas être prise en compte. Le fonds de concours correspond à 10% du montant des travaux HT.
Aussi, par courrier en date du 21 avril dernier, la commune de Plouray a transmis à Roi Morvan Communauté un nouveau décompte modifié. Le fonds de concours est arrêté à 35.903 €.

▶ **Adopté à l'unanimité**

Environnement Déchets

présenté par André LE CORRE

Elaboration d'un Programme Local de Prévention

Depuis le Grenelle 2 de l'environnement, les collectivités en charge des déchets ont l'obligation d'établir un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLP) arrêtant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le décret du 10 juin 2015 précise désormais, que la collectivité à qui incombe l'obligation de réaliser un PLP, est la collectivité ou le groupement de collectivités qui assure la collecte des déchets.
Ce décret précise également le contenu de ce programme qui doit comporter :

- Un état des lieux (les types et les quantités de déchets produits et si possible leur origine, l'ensemble des acteurs concernés, les mesures déjà engagées en faveur de la prévention, les évolutions prévisibles, ...).
- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés.
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs avec l'identification des personnes ou organisations impliquées, la description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires, l'établissement d'un calendrier prévisionnel.
- Les indicateurs relatifs à ces actions et les modalités et méthodes d'évaluation du suivi du programme.

La commission environnement a émis un avis favorable à l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés et au recrutement d'une personne, sous contrat aidé, en charge de la finalisation puis de l'animation du programme.
La première partie du diagnostic de présentation du territoire et des données quantitatives a été réalisée en interne fin 2015.
Il est proposé que les membres de la commission Environnement Déchets soient les membres de la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme.

► **Adopté à l'unanimité**

Soutien au projet « moins de gaspi au resto »

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de réduction des déchets, l'ADEME a lancé un appel à projet sur la réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration commerciale.
L'enveloppe globale du projet est de 100 200 € H.T soutenu à 70% par l'ADEME et le Conseil Départemental. Le reste à charge pour le restaurateur serait de 1 503 € H.T (1.803 € TTC), ce qui constituerait un frein à la participation, sachant que la mise en œuvre de l'opération dans le restaurant demande un investissement humain valorisé à 8 j ETP dans le coût du projet.
Le SITTOM-MI a délibéré pour un soutien complémentaire au financement des collectivités, d'un montant de 500 €, par restaurant participant, pour un ou 2 restaurants d'une collectivité adhérente. Le versement est effectué à la collectivité et non au porteur de projet ou au restaurateur.

La commission Environnement Déchets a émis un avis favorable à une participation de RMCom à cette démarche innovante et expérimentale visant à la prévention et la réduction des déchets.
Il est proposé d'apporter un soutien de 500 € pour l'accompagnement d'un restaurateur du territoire signataire de la convention avec « ma planète alimentaire » et la communauté de communes. Le versement est conditionné à l'engagement effectif de l'entreprise pendant un an dans l'opération et à la remise d'un rapport final par la structure d'accompagnement. Le reste à charge pour l'entreprise volontaire serait alors d'environ 670 € H.T. sur l'année de conventionnement.

Actuellement, un restaurateur du territoire de RMCom, serait susceptible d'être intéressé. Au même titre que l'intervention de l'ADEME pour les « aides aux changements de comportement pour la protection de l'environnement », s'agissant d'une subvention directe à une entreprise, l'aide de la collectivité est présumée relever de la règle « de minimis » dont le respect des critères sera à vérifier auprès de l'entreprise volontaire.

▶ **Adopté à l'unanimité**

Economie

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Extension et viabilisation de terrains – ZA de Bouthiry à Le Saint – Fixation du prix de vente des terrains

Roi Morvan Communauté a engagé depuis la mi-février des travaux d'extension de la zone d'activités de Bouthiry à Le Saint. Cette zone compte actuellement trois entreprises.
Les aménagements prévus sont les suivants :

- la création d'un nouvel accès et d'une desserte interne
- la viabilisation des terrains en électricité, téléphone, eau
- la gestion des eaux pluviales issues des ruissellements et des toitures (noues connectées à un bassin paysager)
- la mise en place d'un éclairage public
- l'aménagement d'espaces paysagers…

Suite aux travaux, la surface cessible sera de 15 934 m². Le prix de vente est fixé à 6 € HT le m².
André Le Corre précise qu'il n'y a pas d'homogénéité de prix de vente sur les terrains des zones d'activités déclarées d'intérêt communautaire, une réflexion devra être menée sur ce dossier.
Hélène Le Ny indique que ça permet aux porteurs de projet d'avoir le choix quant à leur lieu d'installation.
Michel Morvant rajoute que les zones d'activités ne sont pas toutes équipées de la même manière.

▶ **Adopté par 35 pour et 4 abstentions**

Vente d'un terrain à l'entreprise Arba & Co – Zone d'activités de Ker-Elisa à Plouray

La délibération prise en date du 15 décembre 2015 est modifiée comme suit :
« Autoriser la vente par Roi Morvan Communauté de la parcelle cadastrée ZA 83, d'une surface de 1.865 m² à l'entreprise Arba & Co, représentée par Hugo Mourice **ou toute personne morale qui lui plaira de se substituer**, au prix de 0,15 € TTC par m² ».

▶ **Adopté à l'unanimité**

Ressources Humaines

présenté par Renée COURTEL

Remplacement des agents dans les micro-crèches – Recrutement d'une personne en emploi d'avenir

Il est proposé de créer un emploi d'avenir 35 heures par semaine à compter du 1er juin 2016 pour effectuer principalement les remplacements des agents absents sur les 3 sites. Ce contrat sera signé pour une durée d'un an renouvelable 2 fois ou pour une durée de 3 ans.

- **Adopté à l'unanimité**

Adjoint technique de 2ème classe – Augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail

L'ouverture du Télécentre à Gourin nécessite le passage d'un agent pour l'entretien des locaux. Il est donc proposé de passer 1 adjoint technique de 2ème classe à temps non complet de 6/35ème à 8/35ème.

- **Adopté à l'unanimité**

Centre aquatique – Tableau des emplois

1 agent en CDI (contractuel de droit public), avec une ancienneté de 15 ans, remplissait les conditions pour être présenté aux dernières sélections professionnelles organisées par le Centre de Gestion du Morbihan. Il a été reçu à l'entretien professionnel qui s'est tenu en mars dernier.

Il est donc proposé de créer un emploi d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à temps complet à compter au 1er juillet 2016. L'emploi de MNS sera supprimé à compter du 1er juillet 2016.

- **Adopté à l'unanimité**

Déchets ménagers – Emploi d'animateur (-trice) pour le plan local de prévention sous-emploi d'avenir

Les membres présents ont approuvé la mise en place d'un plan local de prévention des déchets ménagers. Pour faire vivre ce programme, il est proposé d'embaucher une personne en emploi d'avenir 35 heures hebdomadaire à compter du 1er juin 2016. Ce contrat sera signé pour une durée d'un an renouvelable 2 fois ou pour une durée de 3 ans.

- **Adopté à l'unanimité**

Environnement Eau — présenté par Ange Le Lan

Etude de gouvernance pour la mise en œuvre de la GEMAPI

Dans le cadre de l'étude de gouvernance pour la mise en œuvre de la GEMAPI, il convient de désigner au sein du COPIL, un ou plusieurs représentant (s) de la collectivité.
Ange Le Lan et Marie-Josée CARLAC siégeront au COPIL. La première réunion est prévue le 29 juin à 14H30.

- **Adopté à l'unanimité**

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (RPQS-ANC)

- **Les élus présents prennent connaissance du rapport.**

Divers — présenté par Michel MORVANT

Constitution de la commission d'appel d'offres

La liste suivante est proposée :

- Michel Morvant (Membre de droit)

5 membres titulaires

- Renée Courtel
- Hervé Le Floc'h
- Christian Derrien
- Maryannick Guiguen
- Jean-Luc Guilloux

5 membres suppléants

- André Le Corre
- René Le Moullec
- Louis-Marc Rivoal
- Dominique Le Niniven
- Jean-Charles Lohé

La liste est soumise au vote, le résultat est le suivant :

Nombre de liste dans l'urne : 39
Listes blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 39
Majorité absolue : 20
Résultat : 39

Retour INDEX >>

Roi
Morvan
Communauté

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Marie-Josée CARLAC, François COUSIN, Christophe COZIC, Maryse DAFFOS, Christian DERRIEN, Christine DROUAL, Maryse FLEGEO, Maryannick GUIGUEN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, André JAFFRE, Yann JONDOT, , Daniel LE BARS, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Michel LE GALLO, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Dominique LE NINIVEN, Hélène LE NY, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Yvette LENA, Jean-Charles LOHE, François MENARD, Michel MORVANT, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Claude SAINDRENAN, Jean-Jacques TROMILIN
Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs : /

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs : Catherine CERLAND, Renée COURTEL, Bruno LAVAREC, Delphine COSPEREC, Alain PERRON, Pierre POULIQUEN, Fanny VOISIN

Pouvoirs : Renée COURTEL à Christophe COZIC, Delphine COSPEREC à Ange LE LAN, Catherine CERLAND à Dominique LE NINIVEN, Pierre POULIQUEN à Jean-Luc GUILLOUX

Les réseaux d'écoles rurales

Une cinquantaine de parents et d'enfants est venue pour soutenir les réseaux d'écoles rurales. Ces réseaux, créés en 1993, ne peuvent plus bénéficier de la subvention du Département (conséquence de la loi NOTRe) à compter de l'année scolaire 2015/2016.
Michel Morvant suggère que la Communauté de Communes qui verse déjà 36.368 € se substitue au Département qui donnait 22.702 €.

- Ce principe est approuvé à l'unanimité.

Christian Derrien rappelle qu'un rendez-vous a été pris avec la Région qui a la compétence Aménagement du territoire. Pour lui, c'est la fin d'un dispositif d'aménagement du territoire, créé pour soutenir les zones rurales fragiles. C'est pourquoi, il est nécessaire que la Région prenne le relais.

Ce dossier sera revu lors du conseil communautaire du 11 juillet prochain.

Le collectif pour la défense des RER remercie Michel Morvant pour sa proposition.

Finances

présenté par Hervé LE FLOC'H

FPIC

Les membres présents prennent connaissance de la répartition du reversement du FPIC entre RMCom et ses communes membres.

- Adopté à l'unanimité

Pour Yann Jondot, il est important d'avoir des critères bien définis pour rentrer dans les programmes d'aide aux projets intercommunaux.

13, rue J. Rodallec
BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. : 02 97 23 36 90
Fax : 02 97 23 42 46
roimorvancommunaute.com

Hervé Le Floc'h précise que les communes doivent transmettre à RMCom un plan prévisionnel de leurs investissements pour les 4 prochaines années et il rajoute qu'en septembre il conviendra de travailler sur ce plan d'investissement.
René Le Moullec s'interroge sur le rôle des petites communes. Il comprend la frustration des maires des petites communes, il faudrait que dans toutes les communes il y ait une aide forfaitaire pour la réalisation de leurs projets.
La commission Finances va étudier différentes hypothèses.
La répartition du reversement du FPIC sera revue l'an prochain.

Ressources Humaines

présenté par Hélène LE NY

Participation financière de la collectivité à la prévoyance des agents (garantie maintien salaire et invalidité)

La participation financière employeur à la prévoyance a été calculée en 2012 par rapport à des bornes indiciaires, qui correspondaient à un reversement aux salariés de l'équivalent de 50% du montant payé par l'agent. Compte tenu de l'augmentation de la cotisation de 1,63% à 1,88% en 2015, le ratio de 50% n'est plus celui correspondant à la prise en charge forfaitaire votée 2012.
Il est donc proposé de revaloriser la participation employeur comme présentée dans le bordereau. Le coût supplémentaire à charge de la collectivité est estimé à 650/700 € par an.

- Adopté à l'unanimité

PLUi

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Charte de gouvernance

Les élus prennent connaissance du contenu de la charte de gouvernance.
Il est rappelé que la conférence des maires de Roi Morvan Communauté s'est réunie, le 22 juin dernier et a validé les termes de la charte de gouvernance.

- Adopté à l'unanimité

Urbanisme

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Institution du droit de préemption urbain –Délégation aux communes

Il est proposé de maintenir le droit de préemption urbain sur les zones urbaines des POS et PLU (zones U) et sur les zones à urbaniser des POS et PLU (zones NA/AU) et de donner délégation aux communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols rendu public ou d'un plan local d'urbanisme approuvé pour exercer, en tant que de besoin et en dehors des zones d'intérêt communautaire, le droit de préemption urbain en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal.

- Adopté à l'unanimité

Infrastructures

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Tarif location pédal'eau 4/6 places – Base nautique RMCom

Il est proposé de fixer le tarif à 10€ au lieu de 8 € précédemment.

- Adopté à l'unanimité

René Le Moullec fait remarquer que le prix est élevé.
Louis-Marc Rivoal rajoute que ce prix est fixé pour un pédal'eau qui peut accueillir 6 personnes.

Environnement Déchets

présenté par André LE CORRE

Exploitation des déchèteries de RMCom – Relance des marchés de prise en charge des installations, transport, traitement des produits acceptés dans les déchèteries et mini-déchèteries de RMCom

Les marchés d'exploitation des déchèteries communautaires arrivent à échéance le 31 décembre 2016. Le marché de transport de déchets des mini-déchèteries arrive à échéance le 31 octobre 2016.
Il est proposé de scinder les prestations en plusieurs marchés.
Les marchés seront lancés et conclus de manière décalée dans le temps. Les marchés de traitement sont conclus avant ceux du transport.

- Adopté à l'unanimité

André Le Corre indique que la pose des gardes corps, dans les déchèteries, est en cours afin d'être en conformité avec les normes. Il rajoute qu'il risque d'y avoir des réflexions car le déversement des déchets est plus compliqué pour les usagers.

Enfance

présenté par Christian DERRIEN

Multi accueil de Gourin – Versement du fonds de concours

Par délibération du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours, aux communes gestionnaires d'un multi accueil à savoir les communes de Guémené/S, Ploërdut et Gourin, à hauteur de 50% de leur reste à charge.
La commune de Gourin nous a transmis tous les éléments nous permettant de déterminer le montant du fonds de concours pour l'année 2014.
Le fonds de concours versé par Roi Morvan Communauté pour l'année 2014 est de 18.646,23 €.

- Adopté à l'unanimité

Multi accueil de Guémené/S – Versement du fonds de concours

Par délibération du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours, aux communes gestionnaires d'un multi accueil à savoir les communes de Guémené/S, Ploërdut et Gourin, à hauteur de 50% de leur reste à charge.
La commune de Guémené/s nous a transmis tous les éléments nous permettant de déterminer le montant du fonds de concours pour l'année 2014.
Le fonds de concours versé par Roi Morvan Communauté pour l'année 2014 est de 19.770,29 €.

- Adopté à l'unanimité

Multi accueil de Ploërdut – Versement du fonds de concours

Par délibération du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours, aux communes gestionnaires d'un multi accueil à savoir les communes de Guémené/S, Ploërdut et Gourin, à hauteur de 50% de leur reste à charge.
La commune de Ploërdut nous a transmis tous les éléments nous permettant de déterminer le montant du fonds de concours pour l'année 2014.

Le fonds de concours versé par Roi Morvan Communauté pour l'année 2014 est de 19.770,28 €.

- Adopté à l'unanimité

Tourisme/Culture

présenté par Jean-Luc GUILLOUX

Réforme de la taxe de séjour

Les élus présents prennent connaissance de la nouvelle grille tarifaire concernant la taxe de séjour. Cette dernière sera perçue du 1er janvier au 31 décembre inclus.

- Adopté à l'unanimité

Demandes de subvention

Le Conseil Communautaire entérine les demandes de subventions.

- Adopté à l'unanimité

Jean-Luc Guilloux précise qu'un comité de pilotage a été constitué pour mener une réflexion sur les critères d'attribution des subventions.

Affaires Sociales

présenté par Jean Jacques TROMILIN

Mission Locale – Appel de cotisation 2016

L'organisation définitive de la Mission Locale n'étant pas connue à ce jour, il est proposé de verser à la Mission Locale une cotisation 2016 d'un montant identique à celle de 2015 soit 26.208 €.
En fonction des réponses apportées quant à l'organisation mise en place sur le territoire, l'augmentation de 2 centimes par habitant sera étudiée lors d'un prochain conseil communautaire et un versement complémentaire pourra être effectué.

- Adopté par 36 pour, 1 contre et 1 abstention

Lors de la dernière réunion de la Mission Locale, Jean-Jacques Tromilin et Jean-Charles Lohé précisent qu'ils ont fait des remarques sur le budget et ils ont précisé qu'ils n'avaient pas mandat du conseil communautaire pour voter l'augmentation de 2 centimes.
Ils confirment qu'ils n'ont pas connaissance à ce jour des nouvelles modalités de fonctionnement sur le territoire.
Il est rajouté qu'il serait intéressant de connaître le nombre de jeunes suivis sur notre territoire.
Michel Morvant indique que le siège est à Rostrenen ce jour et à Carhaix prochainement. Il souhaite qu'un bureau fixe soit conservé sur le territoire.
Jean-Charles Lohé pense qu'une personne fixe est moins mobile. Une personne mobile sur le territoire pourrait utiliser des locaux du PIJ ou des mairies.
Christian Derrien est aussi favorable au maintien d'une antenne fixe sur le territoire. Il ne comprend pas que pour 2 centimes d'augmentation par habitant, la communauté de communes refuse de verser la cotisation demandée. Pour lui, il est important de soutenir la Mission Locale qui accompagne les jeunes du territoire.
Michel Morvant est bien d'accord que la Mission Locale est importante pour le suivi des jeunes sur le territoire mais il souhaite un bureau fixe plutôt que des permanences.

Economie

présenté par Louis-Marc RIVOAL

ZA de Poulhibet à Berné – Détermination du tarif de la redevance assainissement pour l'année 2016

Les élus présents prennent connaissance des tarifs appliqués pour l'année 2016.

- Adopté à l'unanimité

Télécentre/Pépinière d'entreprises – Tarifs des photocopies à partir du 1er juillet 2016

Les élus présents prennent connaissance des tarifs appliqués pour l'année 2016.

- Adopté à l'unanimité

L'Hermine Gourmande – Cession du bâtiment relais de Guernéac'h à Gourin

Le prix de vente est arrêté à 110.000 € TTC, sous déduction des loyers payés par la SARL L'Hermine Gourmande entre le 1er janvier 2013 et le 30 juin 2016 pour une somme de 38.803, 68 € TTC, soit payable au comptant un montant de 71.196,32 € TTC.

- Adopté à l'unanimité

Vente d'un terrain à M. Le Cren sur la ZA de Bouthiry à Le Saint

M. Le Cren a sollicité Roi Morvan Communauté pour l'acquisition d'un terrain de 2.276 m², au prix de 6 € HT le m², sur la ZA de Bouthiry à Le Saint.

- Adopté à l'unanimité

Intervention financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques en 2016

Par délibération en date du 30 mars 2016, il a été décidé de l'intervention financière de Roi Morvan Communauté dans la lutte contre le frelon asiatique, au profit de ses communes membres. RMCom intervient à hauteur de 50% de la dépense plafonnée engagée par les communes, sur l'année de référence.

Lors de ce conseil communautaire, il convient de modifier les modalités d'intervention de Roi Morvan Communauté comme suit :

Intervention financière de Roi Morvan Communauté à hauteur de 50% de la dépense plafonnée engagée par le particulier ou les communes membres, sur l'année de référence.

La mairie communique les coordonnées du référent, qui se déplace sur site pour constater qu'il s'agit bien de frelons asiatiques. Le référent remet le dossier d'aide avec la liste des prestataires. Le particulier règle la facture et transmet le dossier d'aide avec la facture acquittée à la mairie qui l'adresse à la Communauté de Communes. Prise en charge financière pour les destructions de nids intervenues entre le 1er mai et le 15 novembre.

Les Communes qui ont voté une participation règleront leur part au particulier.

Maryannick Guiguen demande que les communes adressent à RMCom, une copie de leur délibération et transmettent leur dossier de demande d'aide impérativement pour le 15 décembre 2016.

▶ Adopté à l'unanimité

Environnement Eau

présenté par Marie Josée CARLAC

SMEIL du 28 juin 2016

Marie-Josée Carlac précise que 4 délibérations étaient inscrites à l'ordre du jour et qu'il n'y a rien de nouveau.
Elle fait aussi un point sur la réunion du collège des élus du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière Ellé » qui s'est tenue la veille à la Sous-Préfecture de Pontivy. Il s'agissait de désigner la structure animatrice chargée de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs et de nommer le Président du comité de pilotage. Il a été convenu que :

- La structure animatrice sera le SMEIL
- Le Président du comité de pilotage sera Daniel LE BRAS qui est aussi Président du SMEIL.

Pour mettre en œuvre l'animation du document d'objectifs, il est prévu de créer un poste de chargé de mission (50% ETP), ce temps sera complété par une mission du SMEIL à savoir actualiser le diagnostic du SAGE.

Numérique

présenté par Michel MORVANT

Etat d'avancement du projet Bretagne Très Haut Débit – Information

Les élus ont pris connaissance du bordereau qui a été présenté au comité syndical de Mégalis le 24 juin dernier.

PLUi

présenté par Jean-Pierre LE FUR

Charte de gouvernance

Les élus prennent connaissance des termes de la charte de gouvernance qui fixe les modalités de collaboration entre Roi Morvan Communauté et les communes membres, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

▶ Adopté à l'unanimité

Environnement Déchets

présenté par André LE CORRE

Rapport annuel sur le servie d'élimination des déchets ménagers – Information

Les élus prennent acte du rapport annuel sur le servie d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2015.

Divers

présenté par Yvette LENA

Yvette Léna fait part de son mécontentement sur le courrier en date du 21 juin 2016 que Michel Morvant a adressé à Pondi Clic concernant le montant de la subvention 2016.
Elle rappelle que la commission Affaires Sociales réunie, le 14 janvier 2016, avait décidé, à l'unanimité, de ne pas baisser la subvention versée à Pondi Clic. Elle lui reproche de s'appuyer

sur la décision de Pontivy Communauté et non sur la décision des élus qui siègent en commission.
Michel Morvant rappelle que Jean-Jacques Tromilin et lui-même avaient rencontré en début d'année, la Présidente et le Directeur de Pondi Clic et avaient évoqué avec eux une baisse de la subvention. A cet effet, Pondi Clic avait proposé de réduire les interventions collectives mais les interventions individuelles n'étaient pas touchées. A ce jour, Roi Morvan Communauté n'a toujours pas reçu de réponse officielle sur les points abordés lors de cette rencontre.

Christian Derrien est étonné que ce dossier n'ait pas été étudié en Bureau.

Michel Morvant précise qu'il a écrit à Pondi Clic pour les faire réagir. Il trouve que défendre les intérêts de la collectivité est important. Il rajoute que rien n'est figé mais qu'il faut en rediscuter avec Pondi Clic.

Retour INDEX >>

Roi
Morvan
Communauté

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2016

Etaient présents :

Délégués titulaires :
Mesdames et Messieurs : Marie-Josée CARLAC, Catherine CERLAND, Delphine COSPEREC Renée COURTEL, Christophe COZIC, Maryse DAFFOS, Christian DERRIEN, Christine DROUAL, Maryannick GUIGUEN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, Yann JONDOT, Daniel LE BARS, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, , Michel LE GALLO, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, Dominique LE NINIVEN, Hélène LE NY, Claudine LE SCOUARNEC, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Alain PERRON, Pierre POULIQUEN, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Claude SAINDRENAN, Jean-Jacques TROMILIN

Délégués suppléants :
Mesdames et Messieurs :

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs : François COUSIN, Maryse FLEGEO, André JAFFRE, Bruno LAVAREC, René LE MOULLEC, Véronique LE ROUX, David LE SOLLIEC, Yvette LENA, Fanny VOISIN

Pouvoirs :
François COUSIN à Maryse DAFFOS, André JAFFRE à Jean-Luc GUILLOUX, Maryse FLEGEO à Jean-Pierre LE FUR, Véronique LE ROUX à Catherine HENRY, David LE SOLLIEC à Hervé LE FLOC'H

Ordre du jour

Enfance/ Affaires Sociales

présenté par Christian DERRIEN

Les réseaux d'écoles rurales (RER)

Lors du Conseil Communautaire du 30 juin dernier, Michel Morvant avait proposé que la Communauté de Communes se substitue au Département, qui ne verse plus de subvention aux réseaux d'écoles rurales, à compter de l'année scolaire 2015/2016, compte tenu des dispositions de la loi NOTRe.
Les élus présents prennent connaissance des montants qui étaient versés par le Département à chaque réseau d'écoles rurales du territoire pour un montant total de 22.702 €.
Pierre Pouliquen précise que la Région ne pourra prendre en charge le transport car ce dernier ne relève pas du transport scolaire. Il propose de reformuler une demande de subvention pour les réseaux d'écoles rurales auprès du Département, au titre de la « solidarité départementale ».
Christian Derrien rappelle qu'il est important de maintenir les RER sur le territoire et que cela va au-delà de l'aide au fonctionnement. Il rajoute que les RER constituent une excellente alternative aux Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI). Il indique que les maires ruraux sont opposés au projet gouvernemental de regroupement des écoles rurales. Ces regroupements seraient en effet mis en place sur les anciens chefs-lieux de canton. Pour lui, un tel projet serait « la mort des bourgs ».

Michel Morvant confirme que des démarches peuvent être menées auprès de la Région et du Département.

- **Après ces discussions, les élus approuvent à l'unanimité, le versement d'une subvention aux réseaux des écoles rurales du territoire pour l'année scolaire 2015/2016.**

13, rue J. Rodallec
BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. : 02 97 23 36 90
Fax : 02 97 23 42 46
roimorvancommunaute.com

Après avoir pris l'attache du Département, le versement concerne bien l'année scolaire 2015/2016.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays COB – Examen des statuts – Intervention de Geneviève Le Meur – Directrice du Pays Centre Ouest Bretagne

Geneviève Le Meur, Directrice du Pays COB présente le projet de transformation du Groupement d'Intérêt Public (GIP) en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).
Après un bref historique de la structure, elle expose les avantages d'un passage en PETR.
Hervé Le Floc'h pose la question suivante « que se passe-t-il si une communauté de communes ne souhaite pas y adhérer ? »
Geneviève Le Meur lui répond que le PETR peut être créé sans cette collectivité mais il faut tout de même une continuité territoriale. Dans cette hypothèse, l'EPCI concerné devra assumer seul les demandes de subvention qui transitent aujourd'hui par Le Pays.
Hervé Le Floc'h souhaite également savoir si le changement de statut des salariés aura un impact financier sur le budget.
Geneviève Le Meur indique que les contrats des salariés deviendront des CDI ou des CDD de droit public ce qui permettra d'être exonéré de la taxe sur les salaires.
Hervé Le Floc'h s'interroge aussi sur les projections qui ont effectuées sur la contribution à verser par les membres pour les années à venir.
Geneviève Le Meur précise que celles-ci seront fixées par les élus qui décideront des missions allouées au PETR. Pour information, 7 représentants de Roi Morvan Communauté siègeront au PETR.
Geneviève Le Meur rappelle à nouveau que le PETR sera le support des contractualisations régionale et européenne et aux réponses aux appels à projets du Conseil Régional. Les PETR pourront porter les futurs contrats de ruralité
Au nom des élus, Michel Morvant demande que la contribution financière versée au PETR ne soit pas augmentée les prochaines années.

Après ces diverses discussions, il est proposé :

- d'approuver la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Centre Ouest Bretagne en lieu et place du Groupement d'Intérêt Public du Pays Centre Ouest Bretagne avec pour objectif une mise en place au 1er janvier 2017
- d'approuver le contenu des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Centre Ouest Bretagne
- d'approuver l'adhésion de Roi Morvan Communauté au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Centre Ouest Bretagne

▶ **Adopté à l'unanimité**

Pondi Clic

présenté par Michel MORVANT

Michel Morvant informe les membres présents de sa conversation téléphonique avec Mme La Présidente de Pondi Clic. L'association va solliciter une subvention inférieure aux années précédentes en contrepartie d'un engagement de RMCom sur 3 ou 4 ans. En revanche, les actions collectives seront diminuées mais celles en direction des personnes ou familles seront maintenues.

Michel Morvant souhaite que la commission Affaires Sociales étudie ce dossier lors de sa prochaine réunion pour une présentation au conseil communautaire d'octobre prochain.

Zone d'aménagement différé (ZAD)

présenté par Marie-Josée CARLAC

La commune de Lanvénégen a fait une demande de renouvellement de sa ZAD et a reçu un avis défavorable de l'Etat au motif que la compétence appartient à l'EPCI.
Elle indique que la commune peut demander la création d'une nouvelle ZAD mais doit solliciter l'accord de l'EPCI.
Ange Le Lan ajoute qu'à Meslan, la ZAD était inscrite sur la carte communale pour 14 ans. Or depuis la loi de 2010, la durée de validité a été ramenée à 6 ans. Ainsi la ZAD de Meslan est périmée cette année.
Il n'est pas possible de renouveler une ZAD arrivée à expiration. Il est obligatoire d'en refaire une autre. Le même périmètre peut être utilisé mais il faut bien le motiver car ce n'est pas juste un renouvellement.
Morgane Douesnard précise qu'une ZAD peut être créée sur proposition d'une commune au préfet, qui valide et pour laquelle, l'EPCI ayant la compétence PLUi, donne un avis.
Pour ces deux communes, Roi Morvan Communauté émet un avis favorable.

- **Adopté à l'unanimité**

SCoT - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – Présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Le bureau d'études Terraterre présente les orientations du PADD :

1- Le projet de territoire de Roi Morvan Communauté

1-1 Les grandes intentions de développement
1-2 Les échanges avec les territoires limitrophes
1-3 Une organisation autour de trois pôles
1-4 Une palette de solutions aux difficultés de déplacement

2- Pour rendre le pays du Roi Morvan plus attractif avec une économie forte et diversifiée

2-1 Accueillir les activités sur des sites appropriés
2-2 Préserver l'outil de travail agricole et favoriser la diversification agricole
2-3 Renouveler le bâti agricole pour diversifier l'économie
2-4 Tirer parti des ressources locales et des savoirs faires locaux
2-5 Renforcer l'économie touristique
2-6 L'accès aux réseaux numériques pour tous

3-Un nouvel équilibre entre l'habitat, la nature et les patrimoines

3-1 Des besoins en habitat liés à la dynamique démographique
3-2 Une bonne planification pour les bourgs, les villages et les hameaux
3-3 Des commerces, équipements et services commodément accessibles pour tous
3-4 Des logements pour mieux faire vivre les bourgs
3-5 Des règles d'urbanisme mieux adaptées aux besoins actuels des habitants
3-6 La trame verte et bleue est un outil d'aménagement
3-7 Des espaces de transition à créer entre espaces agricoles et espaces habités
3-8 Des paysages agréables à vivre
3-9 Des services écologiques à préserver
3-10 Une nature et des patrimoines plus accessibles
3-11 Réussir la transition énergétique
3-12 Réduire l'exposition des habitants aux risques

Il rappelle que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) n'a pas de portée juridique directe, c'est-à-dire qu'il n'est pas opposable aux tiers. Le PADD débattu ne sera pas modifié mais il pourra néanmoins être ajusté à la marge, sans que son économie générale ne soit modifiée. Aujourd'hui, afin de permettre aux élus de se projeter par rapport aux éléments du PADD, les orientations de ce dernier sont déclinées en propositions pour le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Le PADD constitue la traduction du projet politique du territoire. Il a été défini à partir du diagnostic réalisé en 2014 et d'un important travail de consultation afin de traduire les intentions des élus, mais aussi les attentes des personnes publiques associées à la procédure et celles des acteurs locaux qui ont été entendus.
Dans le cadre des lois et règlements en vigueur sur l'ensemble du territoire national, il propose des idées de développement et des solutions d'aménagement adaptées, dans la mesure du possible, aux spécificités de Roi Morvan Communauté. Il veille également à la cohérence de l'ensemble des politiques conduites par les collectivités concernées par l'avenir de ce territoire. Enfin, il respecte les principes d'un développement durable intégrant les préoccupations environnementales, économiques et sociales.
Si le PADD contient des intentions politiques, c'est le DOO qui traduira celles-ci sous la forme de prescriptions ou de préconisations, qui seront détaillées, expliquées et illustrées en tant que de besoin. Ces dispositions seront opposables aux documents d'urbanisme et aux opérations d'aménagement lorsque le projet de SCoT aura été approuvé par délibération du conseil communautaire de Roi Morvan Communauté. Le DOO sera présenté au conseil communautaire avant l'approbation du SCoT courant novembre 2016.

Il est rappelé que les élus estiment que l'économie est un facteur primordial pour le développement du territoire. Aussi, le PADD et le DOO doivent-ils refléter l'importance que cette question revêt à leurs yeux.

Le renforcement de l'attractivité du territoire apparait comme un point incontournable pour assurer la vitalité de Roi Morvan Communauté. L'élément sur lequel il faut travailler est la proximité plutôt que la densité. Sur ce territoire rural, il est important que les magasins, les écoles et autres équipements soient accessibles à pied, à vélo. Aussi, l'aménagement des

bourgs doit-il être réfléchi ; leur développement devrait s'appuyer sur une stratégie claire qui porte sur le long terme.

Jean-Luc GUILLOUX s'interroge sur l'organisation tricéphale du territoire (point 1-3) qui doit être conservée mais aussi renforcée puisque la volonté de leur permettre de conserver le plus de services possibles et de tendre vers un même niveau d'équipements et de services se traduit dans le DOO par une localisation des futurs équipements de dimension intercommunale dans ces 3 pôles uniquement.
Le bureau d'études lui précise que cette prescription vise d'abord à maintenir l'équilibre entre les 3 pôles. Elle n'interdit pas de créer ce type d'équipement dans les bourgs mais la hiérarchisation de l'armature urbaine en 2 niveaux implique une offre de services différente et complémentaire entre les 2 strates identifiées.

Le renforcement et le développement de l'économie passent par la poursuite de l'ouverture du territoire sur l'économie mondialisée.
Concernant le point 2-1, l'attention des élus est attirée sur le fait qu'il conviendra de densifier les zones d'activités. Si des extensions doivent être prévues il faudrait les développer en priorité le long des axes routiers les plus importants afin de ne pas surcharger les réseaux secondaires. Renée COURTEL rappelle qu'à GUISCRIFF le réseau routier est adapté et qu'il permet de nombreux échanges avec le Finistère.
Le bureau d'études indique que les élus peuvent ajouter d'autres axes mais qu'il faudra établir des priorités. Certaines voies devront être définies comme étant stratégiques pour le développement du territoire.
Les élus souhaitent-ils que la priorisation le long des axes soit conservée ou supprimée ?
Jean-Pierre LE FUR estime que les implantations actuelles respectent déjà cette logique. Ainsi, la zone du Parco se situe-t-elle sur la D1.
Le bureau d'études précise que les élus pourraient avoir à se positionner sur la viabilisation d'une réserve foncière. Dès lors, la réflexion sera menée à l'échelle intercommunale et la priorisation sera inéluctable. Le débat sera d'autant plus important que la compétence zone d'activité économique va échoir à la Communauté de communes. Le SCoT doit pouvoir permettre d'orienter les choix futurs.
Michel MORVANT résume les termes du débat : « Doit-on conserver 2 axes, en rajouter ou ne rien préciser ?
Les élus préfèrent ne rien préciser et laisser au PLUi le soin de déterminer les zones à développer.
Le bureau d'études intervient pour évoquer le cas où une entreprise importante viendrait s'installer sur le territoire alors qu'aucune zone n'est assez grande pour la recevoir. Il est possible d'anticiper ce type de projet en identifiant les quelques sites susceptibles de répondre à de tels besoins en surface et en accessibilité. C'est une mission à part entière qui pourrait être réalisée lors de l'élaboration du PLUi.

Dominique LE NINIVEN demande si les zones d'hébergement et de loisirs doivent apparaitre dans le SCoT ?
Le bureau d'études indique que ces zones peuvent être prévues dans le DOO et qu'elles constitueront des secteurs de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL). Parmi les critères autorisant le recours à ce dispositif dérogatoire de constructibilité dans les campagnes, le

SCoT peut prévoir, au nom de l'intérêt général, la création d'hébergements à caractère touristique.

Jean-Pierre LE FUR évoque les nombreuses évolutions législatives qui touchent le domaine de l'urbanisme. Une réflexion parait nécessaire au regard de la situation des «PLUmés».
Le bureau d'études précise que la tendance clairement affichée en matière d'urbanisme est de restreindre les possibilités de construire dans les campagnes. Toutefois, les préfets du Finistère et du Morbihan ont écrit à Madame la Ministre du Logement et de l'Habitat Durable pour avoir des précisions sur la possibilité de permettre le renouvellement urbain dans les hameaux.

Le point 2-3 prend appui sur la «Charte agriculture et urbanisme du Morbihan». La difficulté est de permettre à de nouvelles activités économiques de s'installer tout en veillant à ne pas obérer le maintien ou le développement d'une activité agricole existante ou future. Aussi, le PLUi devra-t-il identifier les sites où le potentiel agricole doit être préservé. Cette approche est moins rigoriste que celle qui est portée par les services de l'Etat et par la Chambre d'agriculture. Ces derniers limiteraient les changements de destination aux seuls bâtiments ayant un intérêt patrimonial. Or, il apparaît intéressant d'autoriser des entreprises à s'installer sur d'anciennes exploitations afin de diversifier l'économie locale.
Jean-Jacques TROMILIN ajoute qu'il y a beaucoup de bâtiments agricoles vides sur le territoire. Le problème est aujourd'hui de les réutiliser.
Jean-Pierre LE FUR insiste sur le fait que ces activités nouvelles ne doivent pas nuire aux activités agricoles en place ou à venir.
Christian DERRIEN évoque la «Charte agriculture et urbanisme» qui constituait une référence pour les services instructeurs. Que se passera-t-il lorsque le SCoT sera adopté ? Ces orientations seront-elles toujours prises en considération ou est-ce le SCoT qui fixera les règles à respecter ?
Le bureau d'études précise que la «Charte agriculture et urbanisme» n'a aucune valeur légale, il s'agit d'un engagement pris par ses 4 signataires afin de faire respecter un certain nombre de règles consensuelles. Le SCoT peut y déroger dès lors que l'intérêt général le justifie. De plus, il y a des garde-fous : le SCoT est élaboré en concertation avec la Chambre d'agriculture et la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) peut être saisie si le SCoT réduit les surfaces des espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Jean-Pierre LE FUR indique que la charte devait être réécrite. Cependant, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les textes en vigueur et notamment au regard de la situation des «PLUmés», la nouvelle rédaction est reportée.
Christian DERRIEN rappelle que les documents actuels se réfèrent à cette charte. Aujourd'hui, les communes sont bloquées notamment par l'application du périmètre inconstructible de 100 mètres autour des exploitations agricoles. Ainsi, tous les villages de LANGONNET sont inconstructibles, la commune est « un gruyère ». Le SCoT permettra-t-il de sortir de cette situation ?
Jean-Pierre LE FUR précise que la charte donnait une certaine souplesse à la loi et que sa rédaction future devrait en apporter un peu plus.
Michel MORVANT demande si la règle des 100 mètres est une disposition législative ou réglementaire ou émane-t-elle de la charte ?

L'article L. 111-3 du Code rural fixe les conditions de distance qui s'imposent à l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et réciproquement. Cette distance, le plus souvent entre 50 et 100 mètres, est fonction de la nature de l'activité agricole à laquelle est rattaché le bâtiment concerné. Cependant, par dérogation et après avis de la Chambre d'agriculture, l'autorité qui délivre le permis de construire peut fixer une distance d'éloignement inférieure.
Christian DERRIEN estime que la Chambre d'agriculture est allée plus loin que la loi car elle applique cette règle à des bâtiments vides.
Le bureau d'études suggère de faire référence à cette règle en stipulant qu'elle s'appliquera à des exploitations en activité. La difficulté étant, là encore, de ne pas bloquer des installations futures.
Michel MORVANT demande aux élus si cette proposition leur convient ?
La réponse est positive.
Le bureau d'études ajoute que les préconisations du PADD, même si elles s'inspirent largement de la charte, apportent une certaine souplesse sur les principes de la reconversion et de la diversification.
Alain PERRON souhaite compléter l'intervention de Christian DERRIEN en distinguant les locaux voués au stockage et ceux qui sont destinés à l'élevage. Les incidences sur la règle de réciprocité sont différentes et méritent d'être prises en considération dans les documents d'urbanisme.

Maryse DAFFOS s'interroge sur l'impact des avis émis par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) lorsque le SCoT sera adopté.
Le bureau d'études indique que compte tenu de son rôle, il serait utile de l'associer à l'élaboration du SCoT. En effet l'ABF influe sur les décisions d'urbanisme dès lors que son avis est imposé par les textes. Cependant, il n'a pas à être consulté lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, même si le territoire possède un patrimoine remarquable.
Les élus estiment que, dans la mesure où les services de l'Etat donnent leur avis sur le document, il n'est pas utile d'associer spécifiquement l'ABF.

Un focus est fait sur le point 3-3.
De nombreux pas-de-portes sont vacants. Il faut pouvoir les conserver pour permettre au commerce de réinvestir les centres. Aujourd'hui, la tendance est celle d'une reprise des petits commerces. Il faut déterminer quels sont les pas-de-portes considérés comme stratégiques à conserver.
Jean-Jacques TROMILIN indique que ces commerces fermés appartiennent le plus souvent à des privés ce qui prive la collectivité de moyens d'actions.
Le bureau d'études précise que le PLUi pourra interdire le changement de destination des locaux qui auront été identifiés.
André LE CORRE intervient pour évoquer la question des commerces qui ne sont pas repris. Les propriétaires sont donc incités à vendre à toute personne intéressée par le bâtiment.
Le bureau d'études prend l'exemple de BERRIC où tous les pas-de-portes situés autour de l'église ont été cédés pour les réhabiliter en habitation et non en commerce. Aujourd'hui, des commerces reviennent. Il a fallu créer un 2ème centre à 100 m du 1er. Il est donc important de conserver 1 ou 2 pas-de-portes par commune.

Ange LE LAN tire la conclusion que cela revient à empêcher la vente s'il y a changement de destination.
Le bureau d'études lui confirme que si le commerce à été identifié comme étant stratégique la collectivité peut, en interdisant le changement de destination, effectivement se trouver dans la situation d'empêcher une vente. Il s'agit là d'un outil mis à disposition des élus pour préserver la vitalité de leurs centres bourgs. Dans le DOO, diverses mesures peuvent y contribuer : rapprocher les habitants, prévoir liaisons pratiques (à pied, à vélo), maintenir les commerces. Toutes ces mesures sont interdépendantes. Dans un centre revitalisé, il n'y a pas de raison que les commerces ne soient pas repris.
Jean-Charles LOHE indique que très souvent le SCoT suggère des orientations sans les imposer.

Le PADD indique que l'objectif politique est de renforcer la vitalité des bourgs en favorisant une mixité fonctionnelle et en ayant une vision à long terme. Le parcours résidentiel est un élément à prendre en compte pour favoriser l'attractivité du territoire. C'est la possibilité pour chacun de faire sa vie, à tous les âges, sur un même territoire. Il faut pouvoir répondre à des besoins variés.
Pour renouveler le bâti et de recentrer les habitants dans les bourgs, le DOO permettra la démolition de certains bâtiments non protégés.
Ange LE LAN demande ce que le bureau d'études entend par « non protégés», car s'il s'agit de bâtiments situés dans le périmètre des 500 mètres, l'ABF émet un avis défavorable pour toute démolition.
Les élus se demandent si le SCoT peut proposer une autre règle que celle des 500 mètres ?
Jean-Luc GUILLOUX indique que dans la carte communale de PLOERDUT tous les bâtiments d'intérêt patrimonial ont été répertoriés. Ils sont soumis à permis de démolir. Le SCoT changera-t-il quelque chose ?
Le bureau d'études répond que le SCoT peut aussi permettre des démolitions, notamment dès lors qu'il s'agit de répondre à ses prescriptions.
Jean-Luc GUILLOUX précise sa question. Que deviennent les bâtiments reconnus d'intérêt patrimonial par la carte communale dès lors que le SCoT autorise la démolition de bâtiments non protégés ?
Indépendamment du caractère patrimonial du bâtiment, c'est la volonté de répondre à un objectif d'intérêt général qui autorisera sa démolition.
Jean-Luc GUILLOUX souhaiterait que ce cas soit prévu dans le SCoT.
Le bureau d'études précise que ces questions pourront être tranchées dans le PLUi.
Michel MORVANT indique que des traitements différenciés pourront être prévus dans chaque commune.
Maryannick GUIGUEN ajoute que le PLUi précisera les prescriptions du SCoT.

Concernant la densification des centres-bourgs, certains élus sont inquiets car la densification ne leur parait pas toujours possible notamment lorsque les terrains disponibles présentent des contraintes techniques.
Le bureau d'études précise que cette mesure est définie par la loi et qu'il n'est pas possible d'y déroger. De plus, les contraintes techniques peuvent être dépassées. Pour la commune, dès lors que les réseaux existent, une extension linéaire peut se justifier. Les élus peuvent décider, à travers leur SCoT de laisser les extensions linéaires se poursuivre. Mais quel est l'intérêt pour

les habitants de vivre au bord d'une route avec pour seule liaison avec le centre un accotement plus ou moins entretenu ? Par ailleurs, ce type d'urbanisation est en contradiction avec les objectifs de développement durable assignés au SCoT.

Le bureau d'études souhaite apporter quelques précisions sur la trame verte et bleue. Il s'agit d'un outil d'aménagement. Les continuités dans les espaces naturels permettent aux espèces naturelles (animales et végétales) de se déplacer. Les documents d'urbanisme doivent les préserver. S'il y a conflit, l'opération d'aménagement peut être réalisée sous réserve de prendre les mesures compensatoires qui conviennent pour assurer la continuité de la trame.
Alain PERRON demande comment les périmètres de la trame verte et bleu sont définis ?
La trame verte et bleu, telle qu'elle apparait dans le SCoT, identifie les continuités écologiques d'intérêt communautaire. La transposition de cette dernière dans le PLUi implique un changement d'échelle et une adaptation à l'échelon parcellaire. Les contraintes inhérentes à ces zones protégées pèsent tout autant sur le propriétaire privé que sur les personnes publiques. Le zonage de la trame verte et bleue n'est pas arrêté par le SCoT.

En septembre, des réunions doivent se tenir dans les communes afin de respecter les prescriptions de la délibération de 2011. Une synthèse du SCoT sera présentée en Conseil municipal suivi ou précédé par une réunion publique à destination des habitants.

Divers

Expérimentation Territoires Zéro chômeur de longue durée

Les communes de Guémené/S, Langoélan, Locmalo et Ploërdut font partie du territoire candidat à l'expérimentation Territoires Zéro chômeur de longue durée. Le comité local créé pour répondre à l'appel à candidature sollicite une participation financière d'un montant de 1.500 € auprès de Roi Morvan Communauté.

- **Adopté à l'unanimité**

PLUi

Michel Morvant informe les membres présents que pour l'élaboration du PLUi, le choix s'est porté sur un groupement de personnes pour un montant de 239.400 € TTC.

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement, des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement
Michelle TANGUY 8 rue Ernest Hello 56100 LORIENT	Etude urbaine, consommation foncière, prospectives, co-rédaction du PADD, OAP, zonage et règlement
Emmanuelle BESREST Le rhun 56270 PLOEMEUR	Evaluation environnementale, co-rédaction du PADD, zonage et règlement
Agence BGPA PAYSAGES ET TERRITOIRES 2 rue Lesage 56000 VANNES	Etude urbaine, architecturale et paysagère, co-rédaction du PADD, OAP, SIG
SAS Environnement et Société 45 avenue Alain Le Lay 29900 CONCARNEAU	Ateliers participatifs, animation et suivi de la concertation, aide à la décision publique

Rapport de la Cour des Comptes

Michel Morvant expose les conclusions du rapport de la Cour des Comptes. Ce rapport ne comporte pas de remarque majeure.
Ce rapport sera présenté lors d'un prochain conseil communautaire.

Espace Paysager à St Caradec Trégomel

Maryannick Guiguen informe les membres présents que l'espace paysager réalisé sur la commune de St Caradec Trégomel par Mickaël Gagnière (participation financière de Roi Morvan Communauté) a bénéficié d'une présentation (double page) dans un journal national destiné aux professionnels de l'aménagement paysager.

Retour INDEX >>

Roi
Morvan
Communauté

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2016

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Marie-Josée CARLAC, Catherine CERLAND, Delphine COSPEREC, Renée COURTEL, François COUSIN, Maryse DAFFOS, Christian DERRIEN, Christine DROUAL, Maryse FLEGEO, Maryannick GUIGUEN, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, André JAFFRE, Yann JONDOT, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Michel LE GALLO, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Dominique LE NINIVEN, Hélène LE NY, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Yvette LENA, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Claude SAINDRENAN, Jean-Jacques TROMILIN
Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs : /

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs : Floriane GUILLANIC, Daniel LE BARS, Alain PERRON, Pierre POULIQUEN

Pouvoirs : Renée Floriane GUILLANIC à Michel MORVANT, Daniel LE BARS à Hervé LE FLOC'H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Michelle Tanguy, Emmanuelle Berest et Baptiste Galineau se présentent et exposent la méthodologie qui va être mise en place pour l'élaboration du PLUi.

Environnement Déchets

présenté par André LE CORRE

Financement des opérations d'amélioration des déchèteries communautaires

Les élus présents approuvent le nouveau plan de financement.

- Adopté à l'unanimité

Jean-Luc Guilloux fait part de son agacement quant aux incivilités répétées des usagers sur sa commune.
René Le Moullec craint que les incivilités s'amplifient compte tenu du fait que les accès aux bennes dans les déchetteries sont plus compliqués depuis les mises aux normes.
André Le Corre précise que ces aménagements ont été bien réfléchis au sein de la commission et il explique que les normes ont été respectées. Il indique que pour les déchets verts le projet d'une plateforme est toujours en cours de réflexion au sein de la commission, notamment quant à la partie réglementaire.

Mise en conformité des statuts au regard des dispositions de la loi MAPTAM et de la loi NOTRe et étude des compétences à venir

Ce qui est nouveau au 1er janvier 2017

- L'Aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (à rappeler : le pouvoir de police administrative spéciale, relève du Président sauf si une commune s'oppose au transfert dans les 6 mois. Le pouvoir de police comprend la réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, la possibilité de saisir le Préfet pour qu'il mette en demeure les occupants de quitter les lieux en cas de stationnement irrégulier qui porte atteinte à la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publique.)

13, rue J. Rodallec
BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. : 02 97 23 36 90
Fax : 02 97 23 42 46
roimorvancommunaute.com

- La suppression de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activité économique, dorénavant la compétence s'inscrit comme suit « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique ».
- (Il n'existe plus de liste exhaustive des zones déclarées d'intérêt communautaire. Toutes les zones économiques du territoire deviennent communautaires ; les zones devront être identifiées avec un état des VRD, des charges s'y rapportant ainsi que tous les droits et obligations qui s'y rattachent pour permettre l'exercice de la compétence au 1er janvier) ; la CLECT devant statuer sur ce transfert de charges.
- Les biens appartenant au domaine privé des communes et nécessaires à l'exercice des compétences ZA/ZAC doivent être transférés en pleine propriété à l'EPCI dans la mesure où il s'agit de biens destinés à être revendus à des tiers.

Au 1er janvier 2018
- la compétence GEMAPI devient obligatoire

Au 1er janvier 2020
- la compétence eau et la compétence assainissement deviennent obligatoires

▶ Les élus prennent connaissance des statuts présentés et les approuvent à l'unanimité.

Pondi Clic

présenté par Jean Jacques TROMILIN

En 2015, Roi Morvan Communauté a versé une subvention de 48.000 € à Pondi Clic.
Michel Morvant et Jean-Jacques Tromilin ont rencontré la Présidente et le Directeur de Pondi-Clic pour évoquer ensemble ce qui pouvait être fait pour effectuer des économies.
Pondi Clic a donc proposé de se concentrer essentiellement sur le conseil aux personnes et de ne plus mettre en place d'actions collectives. Mme Duringer, Présidente de Pondi-Clic, a proposé de ramener la subvention à 36 777,30 € (au lieu de 48 270 €) avec des permanences d'une demi-journée sur rendez-vous : 2 mensuelles à Gourin et Le Faouët. Elle demande, par ailleurs, un conventionnement de 3 ans. Par contre, les permanences sur Guémené/S ne sont plus maintenues.
Les membres de la commission Affaires Sociales ont émis un avis favorable sur le montant de la subvention sollicitée et sur un conventionnement de 3 ans. Ils souhaitent cependant maintenir une permanence à Guémené-sur-Scorff.
Suite à la commission, Jean-Jacques Tromilin a pris contact avec Gwendal Rolland, Directeur de Pondi-Clic, et celui-ci a accepté de maintenir une permanence mensuelle sur rendez-vous d'une demi-journée à Guémené-sur-Scorff dans les mêmes conditions financières. Il indique que les rendez-vous permettent d'optimiser le travail de Pondi Clic. Jean-Jacques Tromilin précise que si ce fonctionnement ne convient pas, il pourra être revu.

Infrastructures

présenté par Michel MORVANT

Point sur le déploiement du FTTH – Information
17.000 prises sont à installer sur RMCom avec une prévision d'installation de 3.000 prises de 2019/2023.
Le premier programme se termine à savoir la montée en débit sur les communes de Berné et de Le Croisty et l'installation de 1.000 prises sur Gourin.

Les projections pourraient être les suivantes :

2017/2018 :	pas de programme
2019 :	1.000 prises pour une dépense de 445.000 €
2020 :	1.000 prises pour une dépense de 445.000 €
2021 :	1.000 prises pour une dépense de 445.000 €

L'enveloppe financière est donc estimée à 1.335.000 €.

S'agissant des sites prioritaires, celui des Volailles de Keranna à Guiscriff est évoqué. Le fourreau passe devant l'entreprise mais à ce jour, elle n'est pas raccordée. Or, au quotidien, le service achats, est contraint d'utiliser des moyens de transmission qui ne répondent pas aux besoins.
M. Le Sous-Préfet indique que la Région est prête à discuter et à faire avancer les « choses » plus rapidement sur certains secteurs.

Divers

Téléphonie mobile

Christian Derrien évoque le dossier de la téléphonie mobile. Il indique que le Ministère a diffusé une liste de communes qui sont classées en zone blanche. Dans cette liste, deux communes du territoire de Roi Morvan Communauté apparaissent : Lignol et Persquen.
M. Le Sous-Préfet rappelle que sur le Morbihan, seule la commune de Molac est classée en zone blanche. Toutes les autres communes qui rencontrent des difficultés pour capter un opérateur sont classées en zone grise. Il rappelle qu'une commission régionale se met en place pour traiter les zones grises.

Mission Locale

Concernant le dossier de la Mission Locale, Jean-Jacques Tromilin précise que, s'agissant de l'organisation en 2017, deux conseillers techniques seront attachés à notre territoire et qu'un compte rendu annuel sera adressé à Roi Morvan Communauté.

Retour INDEX >>

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2016

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Marie-Josée CARLAC, Catherine CERLAND, Delphine COSPEREC, Renée COURTEL, François COUSIN, Maryse DAFFOS, Christian DERRIEN, Christine DROUAL, Maryse FLEGEO, Maryannick GUIGUEN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, André JAFFRE, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Daniel LE BARS, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Michel LE GALLO, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, Christiane LE MOUEE, Dominique LE NINIVEN, Hélène LE NY, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Yvette LENA, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Pierre POULIQUEN, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Claude SAINDRENAN, Jean-Jacques TROMILIN, Fanny VOISIN

Délégués suppléants :
Mesdames et Messieurs : /

Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs : René LE MOULLEC, Alain PERRON

Pouvoir :
René LE MOULLEC à Christiane LE MOUEE

Ordre du jour

Finances

présenté par Michel MORVANT

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes

Michel Morvant donne lecture du résumé et des recommandations du rapport d'observations définitives sur la gestion de Roi Morvan Communauté sur les exercices 2011 et suivants.

Suite à cette présentation, Jean-Claude Saindrenan intervient sur le dossier du site Révolt à St Tugdual. Il rappelle que 2 ou 3 porteurs de projet seraient intéressés pour y installer leur entreprise.
Michel Morvant répond que de nouveaux éléments ont été reçus et que la commission Economie va pouvoir étudier ce dossier en commission.
Louis-Marc Rivoal indique que le coût de la déconstruction de cette friche industrielle est très élevé. Pour lui, le liquidateur judiciaire aurait déjà dû faire le nécessaire.

Pour Christiane Le Mouée, cela va être compliqué de présenter ce rapport aux conseils municipaux. Ce rapport montre une trésorerie très importante et malgré tout dans le but de réaliser des économies, les subventions versées aux associations ont été diminuées en 2016.
Michel Morvant rappelle que dans les années à venir, les finances ne seront plus aussi saines.
Pierre Pouliquen précise que le rapport porte sur les années 2011 à 2014. Il évoque aussi la baisse des dotations intervenue à compter de 2014 dont l'ampleur a pu être surestimée et qui ont eu pour conséquence une prudence dans les investissements et différents postes de dépenses. D'autres annonces font état de propositions de réduction du déficit de l'Etat qui pourraient générer des diminutions importantes des dotations dans les années à venir
Hervé Le Floc'h rappelle que tous ces chiffres ont été présentés lors du vote des comptes administratifs.

13, rue J. Rodallec
BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. : 02 97 23 36 90
Fax : 02 97 23 42 46
roimorvancommunaute.com

Il est proposé de transmettre aux 21 maires les réponses apportées par le Président au rapport provisoire.

Finances

présenté par Hervé LE FLOC'H

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Exonération des locaux à usage industriel et commercial

Comme chaque année, les artisans et les commerçants ayant cessé leur activité peuvent bénéficier de l'exonération de la TEOM pour les locaux professionnels. La liste des artisans et commerçants sera transmise aux Centres des Impôts Fonciers de Pontivy et de Lorient avant le 15 octobre 2016.

- **Adopté à l'unanimité**

Admission en non valeur – Budget Zones d'Activités – Atlantic Gourmet à Lignol

Par délibération en date du 28 juin 2011, les élus ont approuvé le versement d'une avance remboursable d'un montant de 150.000 € (100.000 € versés en 2012 et 50.000 € en 2013) à la société Atlantic Gourmet. Les titres émis sur l'année 2014 ont été réglés pour la somme de 27.500,11 €.

La société Atlantic Gourmet a été placée en redressement judiciaire le 3 mars 2015 et par courrier en date du 16 novembre 2015, le mandataire judiciaire a informé RMCom que les créances ne seraient pas en rang utile pour pouvoir être honorées.

Les titres émis pour un montant de 35.000,14 € n'ont pas été recouvrés ainsi que le solde de l'avance pour un montant de 87.499,75 € soit un montant de 122.499,89 €. Cette somme sera admise en non valeur.

- Adopté à l'unanimité

Décision Modificative N°4 – Budget principal

- **Adopté à l'unanimité**

Décision Modificative N°2 – Budget Hôtels et immobiliers d'entreprises

- **Adopté à l'unanimité**

Décision Modificative N°2 – Budget Zones d'Activités

- **Adopté à l'unanimité**

Fonds de concours Maison de santé pluridisciplinaire à Guémené/S

Par courrier en date du 6 juillet 2016, la commune de Guémené/S a sollicité Roi Morvan Communauté pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 66.880,26 € dans le cadre de l'aménagement de sa maison de santé.

- **Adopté à l'unanimité**

Mise en œuvre du contrôle périodique

Roi Morvan Communauté s'est fixée une périodicité de 10 ans pour la réalisation des contrôles périodiques. Les états des lieux ayant débuté en 2006, il convient de mettre en place le contrôle périodique. Le parc considéré est de 7734 installations.
Les élus ont approuvé l'organisation de la mise en œuvre du contrôle périodique suivante :

- Durée pour visiter l'ensemble du parc : 10 ans
- Date de démarrage du contrôle périodique : 1er janvier 2017
- Mode de gestion de l'activité : en régie
- Mode de perception de la redevance : à la prestation
- Recouvrement de la redevance : au propriétaire

▶ **Adopté à l'unanimité**

Hervé Le Floc'h s'interroge sur le contrôle dans les maisons inhabitées depuis plusieurs années, en l'occurrence à partir de quelle durée peut-on considérer que le bien est inhabité ?
Il est proposé que la commission retravaille ce point particulier.
Yann Jondot souhaite connaître quelle procédure est mise en place en cas de refus de passage.
Il lui est répondu que la procédure est précisée à l'article 28 du règlement de service.
Marie-Josée Carlac demande quelle sera la suite donnée aux « points noirs » et comment accompagner les usagers pour la mise en conformité de l'installation ?
Ange Le Lan précise qu'il existe la possibilité de mettre en place des opérations groupées (opérations financées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne). Pour ce faire, il revient à la collectivité d'engager des marchés publics (1 pour les études de sol et 1 pour les travaux). Cette question pourra être revue ultérieurement lorsque notre territoire dépendra de la délégation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de St Brieuc et non plus de celle de Nantes.

Règlement de service

Les élus prennent connaissance des modifications apportées au règlement de service et les approuvent.

▶ **Adopté à l'unanimité**

Tarification

Les élus présents approuvent les tarifs proposés pour une application à compter du 1er janvier 2017.

▶ **Adopté à l'unanimité**

SPANC / Ressources Humaines — présenté par Ange Le Lan

Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe

Dans le cadre de l'organisation des contrôles périodiques, il est proposé d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 2ème classe, à temps complet, à compter du 1er janvier 2017.

- **Adopté à l'unanimité**

Ressources Humaines — présenté par Renée COURTEL

Ratios « promus-promouvables » – Intégration dans les cadres d'emploi de la Fonction Publique Territoriale – Attaché principal – Nomination au 1er novembre 2016

Il est proposé à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade à savoir :

GRADE D'ORIGINE	*GRADE D'AVANCEMENT*	*RATIO (%)*	*Nb de fonctionnaires promus au grade supérieur*
Attaché	*Attaché principal*	*50%*	*1*

Date d'effet de la nomination au 1er novembre 2016.

- **Adopté à l'unanimité**

Tableau des emplois

Il est proposé de créer les postes suivants :

- Un emploi d'Attaché principal, à temps complet, à compter du 1er novembre 2016 (administration générale)
- Un emploi de Rédacteur territorial, à temps complet, à compter du 1er novembre 2016 (administration générale)

- **Adopté à l'unanimité**

Refacturation aux communes présentes à la réunion d'information sur la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) animée par le Centre de Gestion du Morbihan

Le Centre de Gestion du Morbihan a présenté, le 6 octobre dernier, le dispositif RIFSEEP et son application dans nos collectivités. La prestation du CDG 56 est payante et sera refacturée au prorata du nombre de collectivités présentes y compris RMCom.

- **Adopté à l'unanimité**

Tourisme

présenté par Jean-Luc GUILLOUX

Convention d'objectifs entre la commune de Le Faouët et Roi Morvan Communauté – Fonctionnement 2016 du Musée

Les élus présents approuvent le versement d'une subvention de fonctionnement 2016 d'un montant de 30.000 €.

- **Adopté à l'unanimité**

Demande de subvention

Le Conseil Communautaire entérine la demande de subvention à savoir 980 € à l'association « Guémené Avenir » pour l'organisation de la manifestation « l'andouille en fête ».

- **Adopté à l'unanimité**

Enfance

présenté par Christian DERRIEN

Multiaccueil de Gourin – Versement du fonds de concours au titre de l'année 2014

Par délibération du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours, aux communes gestionnaires d'un multiaccueil à savoir les communes de Guémené/S, Ploërdut et Gourin, à hauteur de 50% de leur reste à charge.
La commune de Gourin nous a transmis tous les éléments nous permettant de déterminer le montant du fonds de concours pour l'année 2014.
Le fonds de concours versé par Roi Morvan Communauté pour l'année 2014 est de 39.729,26 €.
Cette délibération annule et remplace la délibération N°7/30.06.16.

- **Adopté à l'unanimité**

Subventions aux réseaux des écoles publiques

15.306 € sont répartis entre les 7 réseaux d'écoles rurales qui fonctionnent sur le territoire au prorata du nombre de classes.

- **Adopté à l'unanimité**

Subventions aux réseaux des écoles privées

1.677 € sont répartis entre les 2 réseaux d'écoles qui fonctionnement sur les secteurs de Gourin et Le Faouët. La subvention est versée au prorata du nombre d'élèves.

- **Adopté à l'unanimité**

Rénovation de l'ALSH de Kéraudrénic à Langonnet – Manoir et classes vertes – Subvention CAF

Le chiffrage des travaux établi par SOLIHA, au 6 juin 2016, est estimé à 350.000 € HT. La subvention sollicitée auprès de la CAF est d'un montant de 87.500 € (soit 25% du montant des travaux). Cependant, la CAF demande un engagement à effectuer les travaux afin de préserver l'enveloppe mobilisée. Il est précisé qu'il sera vraisemblablement possible de mobiliser des fonds de la Région dans le cadre du Contrat de Pays/Région/Europe et le Conseil Départemental sera également sollicité.

- **Adopté à l'unanimité**

Christian Derrien précise que ce dossier a été étudié par la commission le 5 octobre dernier. Les membres présents ont demandé que le chiffrage des travaux soit affiné pour ne pas « passer à côté de subventions ».

Economie

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Les vitrines du Roi Morvan fêtent Noël – Facturation de l'animation (tickets et bons d'achat) aux commerçants et artisans de Roi Morvan Communauté

Du 12 au 24 décembre 2016, Roi Morvan Communauté propose aux commerçants et artisans du territoire de participer à l'opération intitulée « Les vitrines du Roi Morvan fêtent Noël ».
La participation suivante sera demandée aux commerçants/artisans :

- 0,15 € TTC/ticket
- 20 € de participation forfaitaire

▶ **Adopté à l'unanimité**

Convention ENEDIS pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique à Meslan

▶ **Adopté à l'unanimité**

Infrastructures

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Centre aquatique – Tarif du club de Triathlon de Plouay

Depuis le mois de septembre 2014, le club de triathlon de Plouay utilise notre centre aquatique pour ses entraînements. Cette mise à disposition est facturée 1.500 € par an. Pour l'année 2016/2017, il est proposé de fixer le tarif à 2.000 € par an.

▶ **Adopté à l'unanimité**

Etablissement Public Foncier (EPF) – Convention cadre d'action foncière

Pour que l'EPF puisse intervenir dans les communes membres, une convention doit être signée avec Roi Morvan Communauté.

▶ **Adopté à l'unanimité**

Affaires Sociales

présenté par Jean-Jacques TROMILIN

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) – Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission

Le 5 juillet dernier, Laurent Dubos du Conseil Départemental a présenté les modalités de mise en place d'un GCSMS. Suite à cette réunion, 10 communes ainsi que l'association d'aides à domicile de Kernascléden (regroupant 5 communes) se sont montrées intéressées par ce groupement. Une nouvelle réunion s'est tenue le 23 septembre et le Conseil Départemental a réaffirmé qu'il est très favorable à ces regroupements. Afin d'élaborer la convention constitutive et de mettre en place les instances nécessaires au fonctionnement du

groupement, le Conseil Départemental finance un poste de chargé(e) de mission à hauteur de 20.000 €. RMCom s'est engagée à être porteur du projet jusqu'à sa mise en œuvre et sera donc l'employeur. Dès la création du GCSMS, la gestion et le fonctionnement seront assurés par le Conseil d'Administration.

- **Adopté à l'unanimité**

Pondi-Clic – Subvention à l'Espace Autonomie Séniors

En 2016, RMCom verse une subvention d'un montant de 36.777,30 € à l'association Pondi Clic. Les permanences seront les suivantes :

- 2 permanences mensuelles sur Le Faouët
- 2 permanences mensuelles sur Gourin
- 1 permanence mensuelle sur Guémené/S

Il est rappelé que les permanences se tiennent uniquement sur rendez-vous et que la convention est signée pour une durée de 3 ans.

- **Adopté à l'unanimité**

Convention de mise à disposition de locaux au profit de la Mission Locale Centre Ouest Bretagne

Une convention a été établie pour mettre à disposition des bureaux dans les 3 antennes du PAE/PIJ.

- **Adopté à l'unanimité**

Mission Locale – Appel de cotisation 2016

L'organisation définitive de la Mission Locale étant connue ce jour à savoir que 2 conseillers techniques ont été affectés sur le territoire de RMCom. Il est proposé de verser, au titre de l'année 2016, une cotisation d'un montant de 26.659 €.

- **Adopté à l'unanimité**

Yvette Léna a rencontré M. Cochen d'Oxyjeunes, elle rappelle que les jeunes de 18 à 25 ans en difficulté peuvent être dirigés vers cette structure. Elle propose qu'un mail soit adressé à chaque commune membre avec les coordonnées d'Oxyjeunes.

Maître Rouhaud va relire le DOO du SCoT et faire une analyse juridique sur les points suivants :

- la constructibilité des « dents creuses »
- la constructibilité dans les villages et hameaux
- la constructibilité dans les STECAL

Il viendra présenter ses conclusions aux Conseillers Communautaires, le 28 octobre prochain, à 14H30.

Retour INDEX >>

Roi
Morvan
Communauté

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 NOVEMBRE 2016

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Marie-Josée CARLAC, Delphine COSPEREC, Renée COURTEL, François COUSIN, Christophe COZIC, Maryse FLEGEO, Maryannick GUIGUEN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Daniel LE BARS, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Dominique LE NINIVEN, Hélène LE NY, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Alain PERRON, Pierre POULIQUEN, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Jacques TROMILIN, Fanny VOISIN

Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs : /

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs : Maryse DAFFOS, Christian DERRIEN, Christine DROUAL, Catherine HENRY, André JAFFRE, Michel LE GALLO, Véronique LE ROUX, Yvette LENA, Jean-Claude SAINDRENAN

Pouvoirs : Yvette LENA à Marie-Josée CARLAC, Christian DERRIEN à Yann JONDOT, Catherine HENRY à Hervé LE FLOC'H, Véronique LE ROUX à David LE SOLLIEC

Ordre du jour

Divers

présenté par Michel MORVANT

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) – Examen des statuts

Le 11 juillet 2016, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'approuver la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Centre Ouest Bretagne en lieu et place du Groupement d'Intérêt Public du Pays Centre Ouest Bretagne
- D'approuver le contenu des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Centre Ouest Bretagne
- D'approuver l'adhésion de Roi Morvan Communauté au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Centre Ouest Bretagne

Le 24 octobre 2016, le Conseil d'Administration du Pays Centre Ouest Bretagne a validé un nouveau projet de statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural en y introduisant à l'article 6 une compétence supplémentaire à savoir :

- Elaborer, réviser, modifier et mettre en œuvre un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur son périmètre (Article L.5741-3, I du code général des collectivités territoriales).

Les EPCI membres sont donc consultés pour se positionner sur cette dernière version des statuts.

Michel Morvant rappelle que les statuts présentés doivent repasser devant la CDCI des Côtes d'Armor. Il précise qu'à ce jour 4 Communautés de Communes ont adopté ces nouveaux statuts et que Poher Communauté et Roi Morvan Communauté délibèrent ce jour.

13, rue J. Rodallec
BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. : 02 97 23 36 90
Fax : 02 97 23 42 46
roimorvancommunaute.com

Michel Morvant indique qu'il souhaiterait que le SCoT de Roi Morvan Communauté reste valable jusqu'à ce que le SCoT du Pays soit élaboré, il faut compter 3 ou 4 ans pour le réaliser.

Jean-Jacques Tromilin intervient en précisant que notre SCoT ne sera pérenne que pendant 3 ou 4 ans uniquement et qu'il est contre la révision de ces statuts.

Pour René Le Moullec, il faut faire attention car nous aurons besoin du PETR pour les contrats Etat/Région/Pays.

Pierre Pouliquen souligne que RMCom est en avance sur les autres collectivités quant à l'élaboration du SCoT. Il rappelle qu'avant que RMCom ne décide de réaliser un SCoT sur son territoire, Michel Morvant avait sollicité les autres communautés de communes du Pays COB mais ces dernières n'avaient pas donné de suite favorable à l'époque sur la réalisation d'un SCoT à l'échelle du Pays. Il rajoute que RMCom va mettre en place un PLUi et il s'interroge sur le fait de savoir comment on fera « demain » si RMCom reste isolée. Il reconnaît que l'on peut avoir des craintes quant à la réalisation d'un SCoT sur le territoire du Pays COB.

Michel Morvant indique qu'il a contacté les communautés de communes de Haute Cornouaille, de Yeun Elez et du Kreiz-Breizh pour leur demander si elles étaient d'accord que RMCom porte son SCoT jusqu'à son approbation définitive en conseil communautaire et sa transmission au Préfet du Morbihan. Elles ont toutes donné leur accord verbal.

André Le Corre espère que l'Etat validera le SCoT de RMCom compte tenu du fait que le SCoT sera réalisé sur le territoire du Pays.

Jean-Jacques Tromilin se demande quelle urgence il y a à mettre en place un PETR ?

Michel Morvant rappelle que le contrat de ruralité peut être porté par un PETR mais aussi par un EPCI, l'idée est aussi d'avoir un projet de territoire. Il faudrait que des EPCI regroupés portent le contrat de ruralité. Il rajoute qu'il y a plusieurs PETR sur le Morbihan et les départements proches.
Il précise aussi que RMCom aura 7 délégués sur 23 qui siègeront au PETR.

David Le Solliec indique que sur 21 communes de notre territoire, les élus gèrent ensemble le SCoT. Lors de la mise en place du PETR, les élus de RMCom ne seront plus que 7 sur 23 délégués syndicaux, il s'interroge donc sur le poids de RMCom dans le processus décisionnel. Il s'inquiète aussi du futur budget qui pourrait s'alourdir du fait d'une masse salariale importante qui nécessitera une contribution financière plus importante. Il conclut qu'au final cela revient à donner le pouvoir aux autres.

René Le Moullec ajoute qu'une économie de 40.000 € va être réalisée. En effet en PETR, il n'y aura plus la taxe sur les salaires.

Jean-Jacques Tromilin ajoute qu'il y aura d'autres obligations.

Michel Morvant évoque la crainte pour les élus d'une centralisation sur Carhaix.

Concernant la prise de compétence, la règle de la majorité qualifiée s'applique, RMCom est la seule communauté du Pays COB à avoir le quart de la population. Par contre, l'attache de la préfecture est nécessaire pour savoir si cette règle s'applique à un syndicat mixte.

David Le Solliec rappelle que depuis des années, le Pays COB travaille uniquement sur Carhaix. Il précise que Michel Morvant s'est même battu pour que des projets reviennent sur Rostrenen, Gourin.

Michel Morvant rappelle que des dossiers sont présentés sur notre territoire. A terme, les contractualisations se feront directement avec les EPCI mais pas avant 2020. Il précise que concernant les appels à projet de l'Etat et de la Région, il faut avoir des projets bien ficelés. Il indique qu'au niveau du Pays, l'ingénierie est compétente pour le montage des dossiers.

Suite à ces différents échanges, Jean-Jacques Tromilin demande que le vote sur les statuts du PETR se déroule à bulletins secrets.

Le Conseil Communautaire est donc invité à :

- Approuver les statuts présentés
- Demander expressément, que le Pays Centre Ouest Bretagne, puis ultérieurement le Syndicat Mixte Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Centre Ouest Bretagne, prennent des dispositions pour que Roi Morvan Communauté, qui a engagé la mise en œuvre de son SCoT depuis le 10 décembre 2012, puisse le porter jusqu'à son approbation définitive en Conseil Communautaire et sa transmission au Préfet du Morbihan pour qu'il soit rendu exécutoire
- Demander au Conseil d'Administration du Pays Centre Ouest Bretagne de prendre une délibération dans le même sens, à l'occasion de sa prochaine réunion puis ultérieurement au Syndicat Mixte

► **Adopté par 25 pour et 10 contre**

A 18h50, Delphine Cospérec, François Cousin, Maryse Flégéo, Françoise Guillerm, Yann Jondot, André Le Corre, Christiane Le Mouée, Jean-Jacques Tromilin quittent la salle pour se rendre à la commission Affaires Sociales.

Jean-Jacques Tromilin ajoute qu'il y aura d'autres obligations.

Michel Morvant évoque la crainte pour les élus d'une centralisation sur Carhaix.

Concernant la prise de compétence, la règle de la majorité qualifiée s'applique, RMCom est la seule communauté du Pays COB à avoir le quart de la population. Par contre, l'attache de la préfecture est nécessaire pour savoir si cette règle s'applique à un syndicat mixte.

David Le Solliec rappelle que depuis des années, le Pays COB travaille uniquement sur Carhaix. Il précise que Michel Morvant s'est même battu pour que des projets reviennent sur Rostrenen, Gourin.

Ressources Humaines

présenté par Renée COURTEL

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) – Service des micro-crèches

Un agent embauché en emploi d'avenir quitte le service des micro-crèches pour raisons familiales, il convient donc de recruter une personne sur l'emploi vacant en CAE à compter du 1er décembre 2016, à temps complet, pour une durée de 18 mois renouvelable 6 mois.

- **Adopté à l'unanimité**

Contrat Unique d'Insertion (CUI) – Service centre aquatique

Un agent embauché en emploi d'avenir sur un poste d'accueil et d'entretien est en arrêt continu depuis mai dernier, il convient donc de recruter une personne pour la remplacer en CUI à compter du 18 novembre 2016, 26 heures hebdomadaires, pour une durée de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

- **Adopté à l'unanimité.**

Tourisme

présenté par Jean-Luc GUILLOUX

Demandes de subvention

Les élus présents entérinent les demandes de subvention.

- **Adopté à l'unanimité**

Hervé Le Floc'h demande que le montant de la subvention versé l'an passé soit noté sur le bordereau présenté.

Retour INDEX >>

Roi
Morvan
Communauté

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 DECEMBRE 2016

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Marie-Josée CARLAC, Renée COURTEL, François COUSIN, Maryse DAFFOS, Christian DERRIEN, Maryse FLEGEO, Maryannick GUIGUEN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, André JAFFRE, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Daniel LE BARS, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Michel LE GALLO, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, René LE MOULLEC, Dominique LE NINIVEN, Hélène LE NY, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Yvette LENA, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Alain PERRON, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Claude SAINDRENAN, Jean-Jacques TROMILIN

Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs : /

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs : Catherine CERLAND, Delphine COSPEREC, Christine DROUAL, Christiane LE MOUEE, Fanny VOISIN

Pouvoirs : Catherine CERLAND à Dominique LE NINIVEN, Delphine COSPEREC à Ange LE LAN, Christine DROUAL à Jean-Charles LOHE, Christiane LE MOUEE à René LE MOULLEC

Ordre du jour

Composition du Conseil Communautaire

Des élections municipales partielles vont se dérouler à St Tugdual, le 22 janvier prochain.
Suite à ces élections, le Conseil Communautaire doit être aussi recomposé. RMCom va passer de 43 à 35 délégués suite à une décision du Conseil Constitutionnel de juin 2014. En effet, les fondements des accords locaux concernant la répartition des sièges de conseillers communautaires entre les communes membres d'une communauté de communes ont été remis en cause.
Jean-Marc Hainigue, Directeur des relations avec les collectivités locales à la Préfecture précise que les accords locaux disparaissent dès qu'un élément nouveau intervient, en l'occurrence dans notre cas, les élections municipales partielles de St Tugdual, suite à la démission de conseillers.
8 communes vont donc se retrouver avec 1 seul délégué (Ploerdut, Lanvénégen, Guémené/S, Plouray, Priziac, Lignol, Locmalo, et Le Croisty). 15 communes sur les 21 communes de notre territoire auront donc 1 délégué.
Tous les élus dénoncent les incohérences de cette décision, mais se rendent compte qu'ils n'ont pas le choix que de l'accepter.

13, rue J. Rodallec
BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. : 02 97 23 36 90
Fax : 02 97 23 42 46
roimorvancommunaute.com

Finances

présenté par Hervé LE FLOC'H

Attribution de compensation

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie, le 15 novembre dernier, afin de définir le montant des charges transférées pour l'année 2016. Suite à cette réunion, il convient d'adopter le montant des attributions de compensation TPU à verser à chaque commune membre. Le montant total des attributions pour l'année 2016 sera de 3.322.913 €.

- **Adopté par 37 pour et 1 abstention**

Yann Jondot dénonce un système qui est en place depuis 15 ans. Il rappelle que lors du passage à la TPU au 1er janvier 2002, la commune de Langoélan s'est vu calculer une attribution de compensation négative d'un montant de 545 €, à reverser à RMCom. Il avait été convenu que l'attribution négative ne serait pas demandée à la commune, mais ramenée à zéro. Il précise qu'en 2017, cette somme sera versée à RMCom.
Après discussion, il est convenu que la commission des Finances engage une réflexion, en 2017, sur l'attribution de compensation.

Décision Modificative N°5 – Budget principal

- **Adopté à l'unanimité**

Décision Modificative N°1 – Budget SPANC

- **Adopté à l'unanimité**

Ressources Humaines

présenté par Renée COURTEL

Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le RIFSEEP est un nouveau dispositif indemnitaire qui va, d'ici fin 2016, remplacer la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique territoriale. Il s'agit d'un régime indemnitaire composé de deux primes :
D'une part, une indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA) facultatif.
Ce dispositif sera appliqué au 1er janvier 2017 aux filières :

- Administrative (tous grades)
- Socio-éducative (conseillers et assistants)
- Animation
- ETAPS et OAPS
- Techniciens
- Infirmiers, agents sociaux
- ATSEM

Nous sommes en attente de parution du décret pour les filières :

- Technique (ingénieurs, adjoints techniques et agents de maîtrise)
- Culturelles
- Sociale et médico-sociale

Les élus prennent connaissance des modalités d'application et des montants présentés dans le document. Il est à noter qu'aucune modification n'a été apportée par rapport à l'ancien système, il sera identique au régime indemnitaire actuel (enveloppe budgétaire identique).

- **Adopté à l'unanimité**

Ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade 2016 – Nomination au 15 décembre 2016

Le Président propose à l'assemblée, de fixer le ratio d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

GRADE D'ORIGINE	*GRADE D'AVANCEMENT*	*RATIO (%)*	*Nb de fonctionnaires promus au grade supérieur*
Adjoint d'animation de 2ème classe	*Adjoint d'animation de 1ère classe*	*100 %*	*1*

Date d'effet de la nomination au 15 décembre 2016.

- **Adopté à l'unanimité**

Tableau des emplois (service Patrimoine)

Il est proposé de supprimer un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet et de créer un emploi d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps complet à compter du 15 décembre 2016.

- **Adopté à l'unanimité**

Tableau des emplois (service ADS)

Il est proposé de supprimer un emploi de rédacteur à temps complet et de créer un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er janvier 2017.

- **Adopté à l'unanimité**

Tableau des emplois – Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à TNC (17,50 heures)

Il est proposé de supprimer un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet (17,50 heures) à compter du 1er janvier 2017.

- **Adopté à l'unanimité**

Mise à jour de la convention d'aménagement et de réduction du temps de travail de Roi Morvan Communauté

Service Récup'R

Mise à jour proposée :

Encadrants Chantier Ressourcerie	
Cycle de travail	Hebdomadaire
Durée hebdomadaire de service	35/35ème
Durée hebdomadaire de travail	39 heures
Horaires de travail journaliers	Mardi, jeudi : 10h à 17h (soit 7h/jour) Mercredi, vendredi : 9h30 à 18h (soit 8h30/jour) Samedi : 9h30 à 17h30 (soit 8h)
Jours travaillés	207 jours
Jours ARTT	22 jours
Continuité de service	Présence minimale d'un des deux encadrants
Pause méridienne	Pause méridienne incluse dans le temps de travail

Applicable au 1er janvier 2017

Service Déchets

Mise à jour proposée :

Encadrants Chantier Ressourcerie	
Cycle de travail	Hebdomadaire
Durée hebdomadaire de service	35/35ème
Durée hebdomadaire de travail	39 heures
Horaires de travail journaliers	Du lundi au jeudi : 8h à 12h et 13h à 17h (soit 8h/jour) Le vendredi : 8h à 12h et 13h à 16h (soit 7 heures)
Jours travaillés	207 jours
Jours ARTT	22 jours (1 jour par quinzaine sauf nécessité de service)
Pause méridienne	1h du lundi au vendredi

Applicable au 1er janvier 2017

Service PAE/PIJ

Mise à jour proposée :

Coordinatrice et responsable du service + animatrice PAEIJ	
Cycle de travail	Hebdomadaire
Durée hebdomadaire de service	35/35ème
Durée hebdomadaire de travail	39h
Horaires de travail journaliers	**Coordinatrice** Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 (soit 8h/jour) Le Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 (soit 7h) **Accueil/Animation** Lundi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 (soit 7h) Du mardi au vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 (soit 8h/jour)
Jours travaillés	207 j
Jours ARTT	22 j
Continuité de service	Présence minimum d'un des deux agents
Pause méridienne	1h (12h30 -13h30)

Applicable au 1er février 2017

▶ **Adopté à l'unanimité**

Recrutement du personnel – Chantier Nature et Patrimoine/Ressourcerie – Année 2017

Pour le fonctionnement du Chantier Nature et Patrimoine et de la ressourcerie, il convient de recruter des personnes en contrat aidé pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

- **Adopté à l'unanimité**

Affaires Sociales

présenté par Jean Jacques TROMILIN

Reconduction du Chantier Nature et Patrimoine / Reconduction des activités à l'Atelier du Soleil / Fonctionnement de la ressourcerie – Année 2017

Des conventions sont signées annuellement avec le Conseil Départemental du Morbihan et la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

- **Adopté à l'unanimité**

Infrastructures

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Centre aquatique – Tarif du club de triathlon de Gourin

Il est proposé de fixer le tarif à 0,25 € par entrée pour l'année scolaire 2016/2017.

- **Adopté à l'unanimité**

Économie

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Mise à disposition d'un bureau en pouponnière d'entreprises

Par courrier en date du 24 novembre dernier, M. François Guéguen a sollicité la mise à disposition d'un bureau en pouponnière, pour son activité de « conseils-consultant-éditeur de presse » créée en 2015.

Les élus présents approuvent la mise à disposition gratuite du bureau n°3 de la pouponnière d'entreprises pour une durée de 12 mois (du 1er janvier au 31 décembre 2017).

- **Adopté à l'unanimité**

Environnement Déchets

présenté par André LE CORRE

Vente d'un bungalow modulaire à la commune de Le Faouët

La commune de Le Faouët souhaite acquérir le dernier bungalow modulaire appartenant à RMCom au prix de 600 €.

- **Adopté à l'unanimité**

André Le Corre ne prend pas part au vote.

Enfance/Jeunesse

présenté par Christian DERRIEN

Convention territoriale globale (Ctg)

La CAF du Morbihan a proposé à RMCom de faire partie des territoires expérimentaux du département quant à l'évolution de sa politique enfance/jeunesse et petite enfance.
Les élus présents prennent connaissance des termes de la convention territoriale globale et approuvent la première démarche à savoir la réalisation du portrait social du territoire de RMCom durant l'année 2017.

▶ **Adopté à l'unanimité**

Rénovation de l'ALSH de Kéraudrénic à Langonnet – Manoir et classe verte – Demandes de subvention d'investissement

Le plan de financement présenté pour la rénovation de l'ALSH de Kéraudrénic à Langonnet est approuvé par les élus. Des demandes de subvention vont être déposées auprès de l'Etat, de la Région bretagne, du Département du Morbihan et de la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan. Un prêt à taux « zéro » à hauteur de 30% du montant des travaux sera aussi sollicité auprès de la CAF du Morbihan.

▶ **Adopté à l'unanimité**

Avenant 2016/2017 à la convention entre la Direction Académique du Morbihan et Roi Morvan Communauté

Les montants suivants seront versés au Centre d'Animation Pédagogiques :

- Subvention au CAP 16.500 €
- Transport liaison CM2/6ème 1.800 €
- Fonctionnement du poste psychologue du RASED 762 €
- Salon du livre pour les écoles catholiques 2.000 €

▶ **Adopté à l'unanimité**

Tourisme/Culture

présenté par Jean-Luc GUILLOUX

Convention d'objectifs entre l'association « Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan » et Roi Morvan Communauté

Les élus prennent connaissance du contenu de la convention. Cette dernière est signée pour une période de 3 ans soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

▶ **Adopté à l'unanimité**

Michel Morvant et Jean-Luc Guilloux ne prennent pas part au vote.

Convention d'objectifs entre l'association « Ecole de musique du Pays du Roi Morvan » et Roi Morvan Communauté

Les élus prennent connaissance du contenu de la convention. Cette dernière est signée pour une période de 3 ans soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

▶ **Adopté à l'unanimité**

Convention d'objectifs entre l'association « Kastell Kozh » et Roi Morvan Communauté

Les élus prennent connaissance du contenu de la convention. Cette dernière est signée pour une période de 3 ans soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

- **Adopté à l'unanimité**

Demande de subvention auprès du Conseil Régional (contrat de partenariat Europe/Pays Centre Ouest Bretagne) pour la création d'une mallette pédagogique pour la découverte des images sculptées dans le bois entre le XVème et le XVIIème siècle

Le plan de financement présenté pour la création d'un outil de médiation culturelle, une mallette pédagogique pour la découverte des images sculptées dans le bois entre le XVème et le XVIIème siècle est approuvé par les élus. Une demande de subvention va être déposée auprès du Conseil Régional dans le cadre du contrat de partenariat Europe/Région/Pays Centre Ouest Bretagne.

- **Adopté à l'unanimité**

Yvette Léna s'interroge sur les modalités mises en place pour le prêt de la mallette.
Il est proposé de rédiger un règlement « de prêt » qui en précisera les modalités.

Transport

présenté par Christian DERRIEN

Tarif d'aide à la gestion pour les collectivités extérieures – Année 2015/2016

Le coût de gestion par élève est fixé à 25,25 € pour l'année scolaire 2015/2016.

- **Adopté à l'unanimité**

Bilan financier – Année 2015/2016

Le bilan financier de l'année scolaire 2015/2016 est présenté aux élus présents.

Divers

Yann JONDOT intervient au sujet des boucles d'induction magnétique pour les personnes malentendantes. Il souhaiterait qu'un achat mutualisé pour les 21 communes soit réalisé.
André Le Corre précise qu'il y a plusieurs types de produit et qu'il faudrait se procurer les fiches techniques des différents modèles.

Michel Morvant annonce que Laurence Penguilly a été recrutée sur le poste de DGS. Elle a travaillé sur des postes de DGS à la commune de Rostrenen, à Poher Communauté et à la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux depuis juin 2015.

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 27 janvier 2017 à 18H00.

Michel Morvant évoque le calendrier qui sera à tenir jusqu'au vote du budget au plus tard le 15 avril 2017.